

Actualité

Sorte de SAMU social, l'Unité mobile d'urgences sociales existe fonctionnelle depuis plus d'un an à Genève. Des professionnels de divers métiers y collaborent et créent des liens nouveaux. **2-3**

Social en images

En 2004 et 2005, la gare de Genève a été nettoyée de son trafic de drogue. Une vidéo témoigne de ce processus en donnant la parole aux toxicomanes et à la police. **4**

Actualité

Grâce la nouvelle Loi en faveur des familles, les crèches tessinoises passent à l'avant-garde. **5**

Eclairage

Une recherche du Forum suisse pour l'étude des migrations retrace les trajectoires des requérants d'asile ouest-africains. Elle montre que le choix du pays d'accueil est souvent opéré de façon aléatoire. **6-7**

Les requérants d'asile ont le droit de travailler. Mais l'image de l'asile auprès des employeurs et les complications administratives sont autant d'obstacles à un accès au travail. **8-9**

Dans le milieu de l'asile, le permis N est parfois appelé permis nul. Qu'importe: une artiste chilienne a proposé à des migrants de peindre leur exil. **10-11**

Chronique juridique

Le droit de l'enfant d'accéder à la justice est définitivement acquis en Suisse, avec des nuances et des limites. **12-13**

Actualités

Les femmes aussi sont capables de comportements violents. Violence et famille à Lausanne leur offre la possibilité de poser leur souffrance sur la table pour essayer de la comprendre. **14-15**

Pierre-Amar Lissner, danseur professionnel et chorégraphe, anime des ateliers de «mouvement par la danse» pour des personnes très âgées. **16**

Plume libre

Pour Caroline Regamey, du Centre social protestant du canton de Vaud, le nouveau système d'assistance édicté par la CSIAS risque de décourager une partie des usagers. **17**

Social en lecture

18

Lu pour vous

19

Social Express

20-22

Agenda

23-24

Sortir de l'étau

«**C**esser de s'agiter, de réagir. Prendre le temps du recul pour réfléchir ensemble, aller vers du positif...». Cette déclaration d'intention exprimée par Martine Gremaud, animatrice à la Maison de quartier de la Jonction à Genève – qui a accueilli en novembre passé des Assises du social¹⁾ – aura-t-elle été comprise par tous les acteurs de ces métiers de la même manière?



En toile de fond, l'affiche des Assises donnait le ton, avec ses petits personnages dubitatifs, blessés, coincés dans l'étau d'une presse semblant se resserrer inexorablement. Ce n'est plus le roseau qui ploie sans se rompre, c'est le travailleur social résigné à l'écrasement!

Le mal-être professionnel, doléance récurrente qui s'attache depuis des lustres aux professionnels de l'action sociale comme la poix du sapin qu'on entaille, aura été décliné sous toutes ses formes: manque de reconnaissance, «hégémonie de l'idéologie gestionnaire», souffrance, résistance, confrontation. L'arrêt sur image des métiers du social fait peine à voir.

Les conclusions de Verena Keller dans son dernier ouvrage «Aider et contrôler»²⁾ ne manquent pas de sel. «Les travailleuses et travailleurs sociaux disposent d'une marge de liberté certaine dans la mise en œuvre de l'aide. Que font-ils de cette liberté? Sauront-ils mettre en œuvre les principes de solidarité d'un Etat social?», demande cette femme engagée.

S'agit-il dès lors de se mobiliser, de faire front contre l'institutionnel et le politique, ou au contraire, d'allier les énergies vers un but commun, ce qui n'empêche ni l'idéalisme, ni la militance? Le problème fondamental tient davantage dans la montée en puissance des pensées extrémistes et populistes de ces dix dernières années – et qui pourrissent le climat social – que dans le péril d'un complot néo-libéral. Lutter contre la haine du pauvre, contre la clochardisation des requérants d'asile, contre l'exclusion des marginaux (que l'on s'apprête à «nettoyer» des cités), ou encore, contre le dénigrement des rentiers de l'AI, relève de la première urgence.

Ne nous trompons pas de combat. Et n'ayons pas peur d'assumer et de partager notre militantisme avec toutes celles et ceux qui sont actifs dans les processus de l'action sociale: politiques, responsables institutionnels, travailleurs sociaux, partenaires engagés de longue date dans un travail social perfectible, mais de qualité. Car nier les victoires et les acquis du travail de fond réalisé jusqu'ici serait une erreur et une imposture.

L'ambivalence stérile qui oppose sans imagination utopie et pragmatisme, idéalisme et cynisme, ou humanisme et libéralisme, ne fait que creuser un fossé d'incompréhension et de frustrations. A trop se déstabiliser, gardons-nous de n'en pas faire supporter les conséquences à des usagers qui, par les temps actuels, n'en ont pas vraiment besoin. ■

François CHEVALIER

1) Retrouvez les actes de ces rencontres genevoises sous www.maison-quartier-jonction.ch

2) Verena Keller, «Aider et contrôler», les controverses du travail social, Editions EESP, Lausanne 2005. Voir également la critique du livre en page 19.

Prochain dossier
Le social est-il durable?

Pour répondre à l'urgence, soignants et sociaux marient leurs savoirs

Sorte de SAMU social, l'Unité mobile d'urgences sociales fonctionne depuis plus d'un an à Genève.

Des professionnels de divers métiers y collaborent et créent des liens nouveaux. L'alliance du médical et du social permet aussi des économies.

L'Unité mobile d'urgences sociales (UMUS) a été créée il y a un an à Genève sous l'impulsion du conseiller d'Etat Pierre-François Unger, ancien médecin urgentiste. Cette réalisation pilote est née du constat que les urgences sociales ne cessent pas à l'heure de fermeture des bureaux. Souvent, dans leurs interventions, des policiers, pompiers ou ambulanciers sont confrontés à des situations qui dépassent leurs domaines de compétences.

Les équipes de l'UMUS sont composées de binômes: des travailleurs sociaux chevronnés et des infirmiers spécialisés en soins généraux ou psychiatriques. Elles interviennent dans des situations d'urgence sociale, c'est-à-dire celles qui ne peuvent être remises au lendemain matin. Comment ces professionnels collaborent-ils? Qui prend le leadership dans une intervention d'urgence? «Nous travaillons au feeling et collaborons dans la confiance de nos compétences réciproques», répondent en chœur les cinq travailleurs sociaux et les sept soignants de l'UMUS. Deux mois de formation ont été organisés avant le démarrage de l'antenne et l'osmose s'est réalisée au fil des mois d'intervention. Pour évoquer la mise en commun de leurs différents savoirs, ces professionnels de l'aide parlent de «liens inconscients» qui se tissent dans une sorte de réaction de survie. Face à l'urgence, on est plus fort à deux. Et on se serre les coudes. Georgina Mary, la coordinatrice de l'UMUS, a également su trouver «la soudure pour faire tenir ensemble les alliages différents» lors de l'embauche des collaborateurs.

Deux métiers face à la souffrance

Quant à la répartition des rôles dans l'action, elle est liée aux types de problèmes rencontrés et aux logiques professionnelles d'intervention. Pour un toxicomane en détresse, c'est d'abord l'évaluation de son état sanitaire physique et psychique qui est réalisée. Il en va de même dans les situations de

«relevage», fréquentes. Il s'agit de remettre sur pied ou au lit des personnes qui sont tombées dans leur appartement et qui appellent la police à l'aide. Ces appels sont dirigés vers l'UMUS. Après l'examen de santé, l'aspect social de la situation est passé en revue: qu'en est-il de la configuration de l'appartement, de son accessibilité, de l'entourage familial et social de la personne qui a appelé au secours? Parfois, l'entrée dans un immeuble avec encadrement social est préconisée.

Lorsque l'antenne mobile est appelée à intervenir dans des situations de conflit conjugal – et après que la police a calmé le jeu – c'est plutôt le travailleur social qui se retrouve en première ligne. «Mais ce ne sont pas seulement les compétences professionnelles qui comptent, explique l'un des intervenants. Le physique, les atomes crochus, le sexe de l'intervenant, ont aussi leur importance. Pour établir le contact, nous observons par exemple à qui de nous deux s'adresse spontanément la femme qui a été battue. Nous nous occupons ensemble des deux protagonistes, ou bien nous entretenons séparément avec chacun d'entre eux».

En position de tiers médiateur, les équipiers permettent au couple de parler pour sortir de la violence agie. Si la femme veut quitter le domicile, il est important de prendre du temps avec elle afin de trouver la meilleure solution d'hébergement. Si des enfants sont présents, il est bon parfois qu'ils puissent s'exprimer sur ce qui s'est passé pour eux. Le travailleur social peut être amené à opérer un placement d'urgence. L'aspect psychique du conflit – y a-t-il dépression? – n'est pas négligé.

Dans le partage des compétences professionnelles et personnelles, des liens se tissent. Le fait de remplir ensemble le compte-rendu d'intervention contribue à créer une relation de complémentarité et de confiance. L'éducateur qui n'avait jamais travaillé avec une infirmière a vu évoluer ses représentations sur ce métier. L'infirmière découvre la richesse du réseau social et de soins. Et les soignants s'initient aux connaissances juridiques et administratives propres aux compétences des travailleurs sociaux.



UMUS-DR

Une équipe de l'UMUS auprès d'un SDF.

Ceux-ci sont en général plus «remués» lorsqu'ils trouvent un mort à domicile, alors que les soignants sont familiers de cette réalité...

Des sociaux heureux

Les intervenants sont parfois surpris – et heureux ! – de recevoir la reconnaissance des bénéficiaires. «Dans mon métier précédent, confie un éducateur, j'ai travaillé en foyer. J'étais souvent dans une relation conflictuelle avec les enfants placés ou avec leurs parents. A l'UMUS, ça change: on nous remercie suite à notre intervention». Autre avantage pour les bénéficiaires, ils sont chez eux, sur leur territoire et non dans des «bureaux sociaux». La gratuité de l'intervention étonne aussi les usagers.

Les collaborateurs de l'UMUS sont satisfaits de leur travail et savent que celui-ci est apprécié de leurs partenaires des centrales d'alerte. Quant à la reconnaissance des bénéficiaires, une psychologue relève tout de même que tout n'est pas toujours rose. Les intervenants ont notamment l'obligation de signaler à la Protection de la jeunesse les situations où des mineurs sont en danger, en raison d'un conflit par exemple. C'est aussi le cas s'ils ont été abandonnés, la nuit, dans un appartement. Un retrait de 24 heures en urgence ou le déclenchement de la clause péril – placement immédiat contre la volonté des parents – sont parfois nécessaires.

«Le mariage performant des infirmiers et des travailleurs sociaux minimise les traumatismes et les coûts de la santé», constate un équipier social. Des hospitalisations sont souvent évitées, ce qui contribue à débouteiller les urgences. Intervenir à chaud au milieu de la crise permet de parler avec les usagers et de prévenir des ruptures durables. On évite par exemple qu'un adolescent rompe le contact avec sa famille et aboutisse dans un foyer ou à l'assistance.

L'UMUS amène aussi des institutions à collaborer. Son élaboration, sous l'égide de l'ancien Département de l'action sociale et de la santé¹⁾, a

réuni des acteurs du public et du privé: police, urgences sanitaires, pompiers, SOS médecins, et des associations genevoises qui œuvrent dans le domaine de l'aide sociale, de l'aide aux victimes et de l'hébergement d'urgence. Eric Etienne, directeur adjoint à la Direction générale de l'action sociale, en charge du projet, note que certains organismes avaient très peu de liens entre eux. «Les petites structures, peu habituées à travailler avec les services publics, ont été contraintes de dépasser leurs préjugés. Ces représentations négatives ont été bousculées, notamment celle qui estimait que les sociaux ne travailleraient jamais la nuit!»

Pas de doublons

Cette alliance de compétences et de métiers a accouché des lignes d'intervention de cette unité: ne pas dupliquer de services déjà existants; limiter l'intervention à la nuit, aux week-ends et aux jours fériés; et éviter de se refiler la patate chaude de ces situations dans lesquelles personne ne veut intervenir. Le principe de subsidiarité de l'action est au centre de cette démarche. Chaque acteur demeure sur le terrain, fait son travail dans son domaine, et l'UMUS complète. Les partenaires ont aussi réfléchi à l'accessibilité de nuit aux hébergements d'urgence et mis en place une centrale qui répertorie les places disponibles dans les services partenaires.

Au niveau opérationnel, un groupe de suivi examine chaque mois le fonctionnement du système. Il passe au crible les «rapports d'incidents» et règle les situations qui n'ont pas trouvé de solution: comme cette dame sans domicile, dont personne ne savait que faire et qui refusait tout. ■

Hélène ASSIMACOPOULOS

1) Le DASS a été scindé entre la santé et le social pour devenir le Département de l'économie et de la santé. Les affaires sociales sont aujourd'hui dans le Département de la solidarité et de l'emploi.

Une mission subsidiaire

Les équipes de l'Unité mobile d'urgence sociale interviennent dans tout le canton de 18h à 8h en semaine et 24h/24 les week-ends et les jours fériés. Seuls les professionnels de l'urgence (centrales d'appels 144 ambulance, 117 police, 118 feu, SOS médecins, AMG; 143 Main tendue, etc.) peuvent faire appel à l'UMUS via la ligne d'accueil des demandes de la Fondation des services d'aide et de soins à domicile. Toutes les demandes doivent respecter le principe de subsidiarité. Le demandeur doit avoir rempli sa mission, répondu à la demande selon ses compétences et évalué qu'il fait face à une urgence sociale ne pouvant souffrir d'être prise en charge le lendemain.

Voir également le dossier du mois de juillet de l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale consacré à l'UMUS, sur son site www.artias.ch

H.A

Un préjugé
voulait que
les sociaux ne
travailleraient
pas la nuit !



«Le contact avec les toxicomanes est parfois enrichissant, même s'il est extrêmement pénible». Le brigadier Christian Progin, interrogé dans *Open Speech One*.

Trafic de paroles entre toxicomanes et policiers

En 2004 et 2005, la gare de Genève a été nettoyée de son trafic de drogue. Une vidéo témoigne de ce processus en donnant la parole aux toxicomanes et à la police.

«**O**n ne va pas résoudre leur problème de toxicomanie, on va même leur rendre la vie un peu plus dure». Ainsi s'exprime le brigadier genevois Christian Progin devant une caméra. Ce représentant de l'ordre fait partie de la Task Force, unité de police chargée de «nettoyer» la gare de Cornavin de tout trafic de drogue. Une opération rendue possible via l'interdiction depuis février 2004 de tout rassemblement aux abords de la gare. «Le pouvoir gueule parce que les gens gueulent, la Task Force répond avec de mauvaises réponses à de bonnes questions», dit en écho une personne toxicomane. Dialogue de sourds? Glenn Benoudiz, travailleur social de rue, animateur du Café Cornavin¹⁾, a choisi la caméra pour que ces deux parties se rencontrent. C'est le rôle de *Open Speech One*, un documentaire sauvage d'une trentaine de minutes, qui confronte la parole du représentant de la Task Force à celles de personnes toxico-dépendantes.

Tolérance moins dix

Dans une courte introduction, le réalisateur évoque en quelques phrases frappantes le grand nettoyage de Cornavin et le calvaire que vivent les consommateurs de drogues en tout genre. La réalisation s'articule ensuite autour de huit questions. Une douzaine de toxicomanes sont interrogés sur leur vision des forces de l'ordre. «Quels sont les bienfaits de la police qui est chargée de nettoyer la gare?» et «Est-ce que la police t'a apporté quelque

chose?», demande Glenn. Les usagers sont également questionnés sur la violation de leurs droits et leur perception des services sociaux. Témoignant pour leur majorité à visage découvert, les personnes toxico-dépendantes font preuve d'une certaine compréhension envers les problèmes que pose leur présence à une partie de la population. Ils n'en dénoncent pas moins une répression qui ne débouche sur aucune issue. «Avant il y avait de la tolérance, maintenant la tolérance n'est pas à zéro, mais à moins dix...», lâche l'un d'eux. D'autres parlent d'arrestations arbitraires, d'amendes et du mépris dont ils font l'objet. Pour tous, les policiers ne respectent pas leurs droits. «Ils te foutent des coups de bottin sur la tronche», se révolte une jeune fille. Une autre femme, fixant gravement la caméra, estime que pour la police, «un toxicomane n'est plus un être humain; ce n'est pas non plus un animal, ils le considèrent comme quelque chose d'inutile». Réagissant à ces témoignages, déjà montés, le brigadier Christian Progin insiste sur le but premier de la Task Force: faire respecter l'ordre public et exercer un nécessaire contrôle social. Et cela, même aux dépens d'une certaine humanité. «Si on prend trop en considération leur détresse, on les laisse repartir avec leur dose, et la fois d'après on va les excuser parce qu'ils ont dealé...on s'arrête où là?...».

Le brigadier rappelle que les galeries marchandes et la gare sont des espaces privés. Et que la police est là pour protéger les commerçants de toute infraction ou délit.

A côté de ces rapports de force, le film met en lumière des liens plus complexes, plus humains, entre ces deux camps opposés, mais qui se côtoient régulièrement. «Le contact avec eux est parfois enrichissant, même s'il est extrêmement pénible» avoue Christian Progin.

Une situation absurde

Tourné dans des conditions amateur, *Open Speech One* a bénéficié d'une réalisation très dynamique. La musique et de petites doses d'humour allègent un contenu grave et dense. Grâce à un habile montage de réponses courtes, parfois complémentaires, parfois contradictoires, le film est très riche en questionnements.

Ne se posant pas en juge, ni en porteur de solutions miracle, le cinéaste a voulu «mettre à plat une situation absurde», où chaque logique se défend seule, dans son camp. Conclusion de cet animateur: «les problèmes ne sont en rien résolus par cette dilution de la scène de la drogue». ■

Laurent ASSÉO

Open Speech One a déjà été présenté à plusieurs reprises à Genève, notamment aux Assises du social, en novembre dernier. Deux exemplaires de ce DVD sont disponibles en prêt au centre de documentation de la Haute école de travail social – Institut d'études sociales (HETS-IES), à Genève.

**Contact avec le réalisateur: Café Cornavin
42, bis rue de Môle – 1201 Genève
e-mail: cafecornavin@bluewin.ch**

1) Association active auprès des personnes toxicomanes à Genève. Cf le portrait de Glenn Benoudiz, in *Repère social*, n°70, octobre 2005

Les crèches fleurissent au Tessin

Dans le domaine de la petite enfance, le Tessin était en retard. Grâce à une nouvelle loi en faveur des familles, les crèches tessinoises passent à l'avant-garde.

Des années lumières se sont écoulées depuis l'époque où les bonnes sœurs géraient les deux ou trois crèches existantes au Tessin. Depuis trois ans, on assiste à une véritable multiplication des garderies dans le canton. Le nombre de places d'accueil a passé de 637 à 902, atteignant presque le seuil de 15% de la population infantine, soit 1020 places pour le Tessin. C'est le taux recommandé par l'Union Européenne en matière de prise en charge diurne des enfants de 0 à 3 ans. Pourtant, il y a encore peu, la situation était loin d'être idéale, puisque seules six de ces crèches étaient autorisées et reconnues, et donc jugées conformes aux critères établis par l'Etat! Pour le reste, les usagers plaçaient leurs enfants dans des crèches privées, et chacun devait se débrouiller tout seul.

Les choses sont en train de changer grâce à l'entrée en vigueur, début 2006, de la nouvelle Loi – tessinoise – en faveur des familles, votée presque à l'unanimité en septembre 2003. Selon ce texte, le budget de toutes les crèches sera désormais financé à parts égales par le canton, les communes et les usagers. Au tiers du prix assumé par le canton, s'ajouteront encore les investissements auxquels l'Etat consentira dans la construction des nouvelles garderies. Cette cantonalisation des lieux d'accueil pour la petite enfance répond à une demande croissante du public à ce que l'offre en matière d'aide sociale soit gérée par le canton et non plus uniquement par les communes ou les privés, cela, afin d'accéder à des services plus sûrs et mieux subventionnés.

Harmoniser l'offre des crèches

L'un des objectifs de la nouvelle loi est donc d'harmoniser le fonctionnement des crèches subventionnées et de celles qui ont été ouvertes récemment par le secteur privé. Car le niveau des premières est très élevé et celui des secondes, insuffisant. Cela inquiète Carlo Bizzozzero, responsable depuis plus de vingt ans d'une crèche-pilote publique de Locarno, comptant une cinquantaine de places et sept éducateurs. Il craint une baisse de la qualité de son «asilo nido», la crèche, en tessinois. «Je sais que le coût de 145 francs par jour et par enfant peut paraître cher, pourtant, en dessous de ce prix, la qualité de notre

crèche ne sera plus la même.» Or il recevra moins d'argent de la part du canton. Mais pour Roberto Sandrinelli, chef de l'Office cantonal du service social, il faut arriver à un coût moyen pour toutes les crèches. «Il s'agit aussi d'augmenter la capacité des lieux d'accueil et d'en revoir les buts et la qualité», explique-t-il.

Selon l'ancienne loi en faveur des familles qui remonte à 1963, les institutions subventionnées avaient pour mission d'accueillir et de protéger les enfants des familles pauvres, monoparentales ou souffrant de difficultés conjugales ou psychosociales. Le Tessin se distingue déjà au niveau national en offrant des allocations familiales aux foyers en difficultés financières. Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, ces familles-là vont aussi accéder à une aide valable dans toutes les crèches du canton, et non plus seulement dans les six autorisées et reconnues comme jusqu'à présent.

Aider les familles

La nouvelle loi vise la protection de l'enfant et l'aide aux familles. Par aide aux familles, le canton ne veut pas simplement dire subventions aux familles démunies, comme c'était le cas depuis les années 1960. Il veut aussi donner la possibilité aux parents qui travaillent de mieux s'organiser. «L'Association suisse des patrons elle-même est d'accord sur les contributions publiques aux crèches, parce que c'est une manière pour les firmes de conserver leur personnel féminin», commente Roberto Sandrinelli.

L'autre tâche importante de l'administration cantonale en matière de crèche est de surveiller la qualité des lieux d'accueil. Cela commence par la formation du personnel. A l'Ecole universitaire professionnelle de la Suisse italienne (SUPSI), ouverte il y a quelques années, on peut désormais suivre une formation spécifique d'éducateur de la petite enfance. Plus besoin pour les éducateurs de se déplacer hors du canton pour étudier. L'Etat surveille aussi la qualité des immeubles, des espaces et des équipements destinés aux petits. Il s'assure surtout que chaque éducateur prenne en charge un nombre raisonnable d'enfants et que chaque crèche offre un rythme et un choix d'activités adaptés à l'âge des usagers. ■

Nadia GABI

«Les contributions publiques aux crèches permettent aux femmes de conserver leur emploi.»

Trajectoires d'asile africaines : les clichés enfoncés.

Une recherche du Forum suisse pour l'étude des migrations retrace les trajectoires et les conditions de vie de requérants d'asile ouest-africains. Elle montre que le choix du pays d'accueil est souvent opéré de façon aléatoire. Sur place, la vie est pavée de difficultés.

« **J**e suis parti à cause de la guerre, il n'y a plus rien qui marche en Sierra Leone, pas d'école, pas d'hôpitaux, c'est même difficile de manger. Les rebelles ont tué mon père qui travaillait pour le gouvernement, j'avais peur qu'ils viennent aussi me chercher », confie un des Africains interrogés lors d'une recherche du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (SFM). Cet institut basé à Neuchâtel a été mandaté par la Confédération pour mettre à jour la trajectoire et les motivations des migrants venus d'Afrique de l'Ouest, une population souvent stigmatisée et dont l'immigration a fortement augmenté depuis dix ans. Quarante pour cent d'entre eux sont arrivés après 1995 et un quart relève du domaine de l'asile. « Nous avons eu de la peine à trouver des personnes prêtes à témoigner, il y avait beaucoup de méfiance, commente Denise Efionayi-Mäder, directrice adjointe du SFM et auteur de l'étude. Cette difficulté est révélatrice du climat de tension dans lequel baignent de nombreux requérants d'asile ». Les chercheurs ont également interviewé quelques étudiants africains, ainsi qu'une trentaine d'experts et d'observateurs privilégiés. Les conclusions de ce rapport amènent beaucoup de nuances et brisent certaines idées reçues. « La plupart des gens, ainsi que le monde politique ignorent que le projet d'émigration a souvent une dimension collective, explique cette chercheuse. La famille est presque toujours consultée avant le départ et elle s'investit financièrement pour soutenir le projet d'émigration, en vendant par exemple un terrain, une maison ou une voiture. Celui qui part sera redevable toute sa vie envers ceux qui l'ont aidé et sont restés au pays ».

Des passeurs souvent indispensables

Quels que soient leurs motifs d'émigration, politique, économique, social ou familial, la plupart des personnes interviewées ont fait appel à des passeurs pour entrer en Europe. Ceux-ci interviennent lors des étapes délicates, comme le passage des frontières, l'obtention de visas ou de documents de voyage. Un « arrangement global » incluant tout le processus migratoire est aussi parfois proposé. Si le candidat n'a pas d'argent, il peut négocier un voyage à crédit, pour des tarifs souvent exorbitants, soit plusieurs dizaines de milliers de dollars. Il devra rembourser sa dette une fois en Europe, d'une manière ou d'une autre... Reste que les passeurs sont perçus plutôt positivement par les personnes interrogées, car leur concours est souvent indispensable au projet

d'émigration. Ce peut être des professionnels indépendants, des amis jouant ce rôle à titre exceptionnel ou de véritables réseaux organisés parfois liés à d'autres trafics, d'êtres humains ou de drogue. « Depuis quelques années, la cocaïne produite en Amérique latine transite par gros cargos dans des ports ouest-africains, avant d'arriver en Italie ou en Espagne. Certains passeurs utilisent ces portes d'entrée pour acheminer des clandestins en Europe ». Mais l'émigration par voie maritime – comme celle des « boat people » méditerranéens – reste très minoritaire. En fait, les deux tiers des requérants d'asile ouest-africains arrivent en Europe par avion. L'étude montre aussi que la trajectoire migratoire suivie par le migrant n'a aucun lien avec ses motifs de départ. « C'est une question d'opportunité et non de choix ».

Migrations intra-européennes

Par ailleurs, la Suisse est rarement le premier pays d'accueil des Africains de l'Ouest, la plupart transite par un autre état européen avant de déposer une demande d'asile à Berne. « En raison des difficultés d'intégration, on constate l'émergence de communautés africaines supranationales. Les liens se tissent au-delà des frontières et facilitent la migration à l'intérieur même de l'Europe ». Les conditions de séjour en Suisse sont considérées comme difficiles par les requérants d'asile interviewés. L'issue incertaine de leur procédure d'asile est facteur de stress. S'y ajoutent : l'inactivité professionnelle, des conditions de logement rudimentaires et les préjugés de la population. « Je ne pensais pas que les stéréotypes envers les Africains étaient encore aussi ancrés », avoue Denise Efionayi-Mäder. En effet, « une écrasante majorité » des migrants interviewés ont l'impression d'être victimes de représentations négatives de la part des autorités et de la population helvétique. Des préjugés liés à la criminalité, à la prostitution, à l'ignorance ou à l'incapacité intellectuelle... Les migrants les plus qualifiés ont souvent des difficultés à trouver un emploi en rapport avec leur formation. Quant aux demandeurs d'asile, ils ont rarement accès au monde du travail (voir en pages 8 et 9). L'isolement des requérants africains est d'autant plus important que même leurs compatriotes ayant une position stable en Suisse ont tendance à se distancier d'eux, sauf s'ils entretenaient des liens antérieurs à la migration. « L'église est un des rares endroits où des contacts avec la population locale peuvent se réaliser ». Selon une récente étude de la Commission fédérale contre le

racisme, les stéréotypes en tout genre se manifesteraient plus ouvertement en Suisse alémanique qu'en Suisse romande. Ces sentiments de rejet sont également ressentis par les personnes établies de longue date en Suisse. «Lorsque les gens ne veulent pas s'asseoir à côté de moi dans le bus ou qu'ils fouillent mon sac dans les magasins, je me sens exclu», témoigne un Africain de l'Ouest.

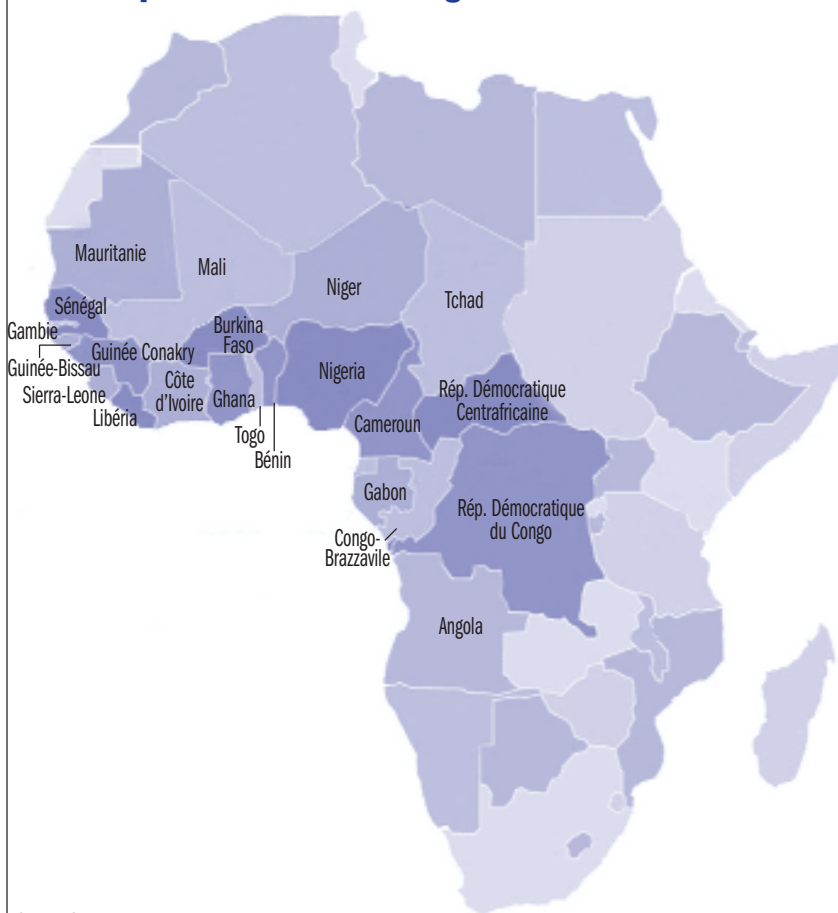
Retour au pays improbable

Malgré la précarité de leur situation et des conditions de séjour considérées comme difficiles, plus de la moitié des requérants interrogés ne rentraient pas dans leur pays d'origine en cas de rejet définitif de leur demande d'asile. Ils partiraient dans un autre état, entreraient dans l'illégalité ou choisiraient l'emprisonnement plutôt que le chemin du retour! Certains motifs évoqués peuvent être politiques, liés à des risques de persécution et d'instabilité dans le pays d'origine. D'autres mettent en avant des facteurs psychologiques, sociaux ou économiques: la honte d'avoir échoué, le risque d'un rejet familial ou la peur de leurs éventuels créanciers. Les arguments sont sérieux: les migrants renvoyés en Afrique réintègrent rarement leur milieu d'origine et restent cachés dans l'anonymat des grandes villes.

Avec le durcissement des politiques d'asile et le refus des requérants de retourner chez eux, l'Europe est entrée dans une impasse, d'autant que les pays d'origine ne sont pas toujours prêts à coopérer pour le retour de leurs ressortissants... ■

Valérie KERNEN

Les pays concernés par la recherche du Forum suisse pour l'étude des migrations



Source: SFM

Un pour cent des Africains de l'Ouest obtient l'asile

Malgré les nombreux conflits en Afrique de l'Ouest, la grande majorité des demandeurs d'asile de cette région sont déboutés par les autorités helvétiques. Selon une étude réalisée pour le Centre social protestant de Genève ¹⁾, moins de 1% des ressortissants de cette région pauvre du globe ont obtenu l'asile entre 1994 et 2004. L'absence de documents d'identité, l'in vraisemblance des récits ainsi que les contradictions qui s'y nichent, motivent la plupart des décisions négatives. «Tous les requérants ouest-africains sont-ils des menteurs ou refusons-nous l'asile à des personnes qui nécessiteraient protection?», s'interroge l'auteur du rapport, Gaétan Nanchen. Ce licencié en sciences politiques remet en question les méthodes d'évaluation de l'Office des migrations (ODM), chargé de trancher en matière d'asile. «Les décisions se basent sur des critères typiquement suisses, qui ne s'adaptent pas toujours à la mentalité et à la réalité de l'Afrique. Les propos des demandeurs sont effectivement souvent vagues, peu précis, avec des invraisemblances, mais une des caractéristiques du récit africain est justement son dépouillement. De plus les notions de temps, d'espace géographique ou de bon sens diffèrent fondamentalement selon les cultures». Le chercheur conteste aussi la fiabilité scientifique des méthodes d'identification de l'ODM, telles les tests de langue qui ne prendraient pas assez en compte le métissage exceptionnel des dialectes africains. Fondée sur une centaine de dossiers, cette analyse met en lumière de nombreux exemples d'incompréhension interculturelle entre les auditeurs et les demandeurs d'asile. «Les problèmes soulevés par cette étude sont réels, admet le porte-parole de l'ODM, Dominique Boillat. Les évaluations sont souvent délicates et des erreurs d'appréciation peuvent se produire. Reste que la décision va reposer sur l'ensemble des informations et non sur quelques détails peut-être mal évalués.» ■

V. K.

1) «L'Afrique et l'asile. Analyse des méthodes des autorités suisses en matière d'asile au regard des demandes des requérants ouest-africains», édité par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, CP 8154, 3001 Berne. Le texte est disponible sur le site de l'OSAR, www.osar.ch

Quelques chiffres

Cinquante mille personnes d'origine africaine vivent actuellement en Suisse. Il s'agit, hormis les Océaniens, de la population étrangère la moins nombreuse de notre pays. Malgré la forte croissance enregistrée ces vingt dernières années, les Africains ne représentent que 3,3% des étrangers. Une large majorité vit en Romandie, avec plus de 46% dans les cantons de Vaud et Genève.

Asile et emploi : le règne de la discrimination

Les demandeurs d'asile ont le droit de travailler trois mois après leur arrivée en Suisse. Mais l'image négative de l'asile auprès des employeurs et les complications administratives freinent l'accès à un travail légal.

La crainte du chômage caracole au hit parade des préoccupations des citoyens suisses. Pas étonnant dès lors que les questions liées à l'emploi des étrangers, et des requérants d'asile en particulier, génèrent autant d'incompréhensions et de peurs. Pourtant, l'article 43 de la loi fédérale sur l'asile (Lasi) lève toute ambiguïté : excepté durant les trois premiers mois qui suivent le dépôt de sa demande d'asile et jusqu'à ce que celle-ci soit rejetée par une décision exécutoire, tout requérant d'asile a le droit de travailler. Une grande majorité de la population, et parmi elle, une forte proportion d'employeurs, est souvent convaincue du contraire. Ce doute ne profite malheureusement pas au requérant d'asile, déjà préterité par l'image déplorable que son statut social évoque dans la société. Autorisés à travailler ou non, c'est à se demander, surtout en période de basse conjoncture, comment les candidats à l'asile se débrouillent pour obtenir un emploi ! Les statistiques démontrent toutefois que le tiers environ des personnes admises dans le dispositif de l'asile sont salariées. Dans le canton de Genève, au 31 juillet 2004, 28 % des intéressés gagnaient suffisamment pour s'extraire totalement de l'aide sociale, alors que 10% n'étaient que partiellement assistés.

Le combat de Célestine

Célestine, congolaise de 38 ans, a débarqué à Genève avec ses trois enfants il y a un peu plus de 5 ans. Elle présente avec fierté le porte-document qui recueille les offres spontanées et autres lettres de motivation qu'elle fait parvenir régulièrement à un maximum d'employeurs potentiels. Elle y conserve également des réponses laconiques : sempiternelles rengaines déclinées sur la forme négative. Mais Célestine est une battante. A peine a-t-elle mis au monde son troisième enfant, peu après son arrivée en Suisse, qu'elle décroche un travail dans des bureaux : deux heures de nettoyages tous les soirs de la semaine. Assistée, elle touchait pour l'entretien et l'habillement d'une famille de quatre personnes, un montant de 1'120 francs. Depuis qu'elle travaille, et après avoir retranché de son salaire brut les charges sociales, l'impôt à la source et 10% de retenues supplémentaires pour le

remboursement de l'aide sociale (l'une des dernières qui soit encore remboursable), Célestine doit encore participer pour environ 300 francs à l'aide apportée par l'Hospice général. En fin de compte, avec ses heures de ménage, elle n'augmentera son pécule que de 250 francs. Soit un peu plus qu'un billet de 10 francs chaque fois qu'elle va travailler... Célestine sourit : «Je travaille pour ma dignité, pas pour l'argent». Cette course est un véritable chemin de croix pour l'ensemble de la communauté des requérants d'asile, qui s'accroche à cet idéal : l'autonomie. Une quête du Graal que les bénéficiaires d'une admission provisoire¹⁾ poursuivent à tout prix. Dans leur cas, l'autonomie financière est le passage obligé pour bénéficier d'une régularisation à travers l'obtention d'un «permis B humanitaire», que les cantons distillent avec parcimonie. Pour se donner plus de chances, Célestine suit des cours proposés par les Offices régionaux de placement : stage à la Maison romande de la propreté, formation à la restauration et hôtellerie (d'une durée de huit semaines), avec remise d'un certificat «Perfecto» de Gastrosuisse. Mais rien n'y fait : «On me reproche mon inexpérience, mais avec des réponses toujours négatives, comment justifier d'une expérience ? Et puis les cours c'est bien joli, mais il n'y a aucun suivi, ni stage, ni période d'essai, rien!». Le sourire de Célestine se crispe un peu lorsqu'elle évoque le cas d'une compatriote, mariée à un Suisse, qui, grâce à son nom à consonance locale et à son passeport helvétique, a réussi à obtenir un emploi fixe. La discrimination à l'emploi est une réalité vécue au quotidien par l'ensemble des migrants. Celle subie par les requérants d'asile est pire.

Travail en gris et noir

Tarek²⁾, ex-requérant algérien resté longtemps sans emploi alors qu'il était encore dans le dispositif de l'asile, fait partie des milliers de personnes déboutées qui quittent les statistiques de l'asile pour rejoindre celles des sans-papiers. Pourtant, c'est avec ce «statut» que ce professionnel qualifié a trouvé un emploi à Genève, dans un domaine d'activité ne relevant ni de l'hôtellerie, ni des nettoyages. Employé «au gris», son salaire et ses

conditions de travail lui conviennent très bien. C'est aussi le cas pour son patron, qui a préféré contourner – au vu et au su de l'administration – des règles jugées trop contraignantes. En affiliant son employé au régime des assurances sociales et en prélevant l'impôt à la source, cet employeur – comme des milliers d'autres – s'octroie lui-même une forme de légitimité à employer quelqu'un qui ne bénéficie pas du droit au travail. Le site Internet de la section genevoise de la Société suisse des entrepreneurs évoque d'ailleurs ce type de situation en des termes surprenants : «Le travail au gris est l'une des conséquences qui voit certains secteurs de l'économie devoir compter sur l'emploi de personnes que les lois actuelles et les aléas des procédures administratives empêchent d'engager officiellement.» Le besoin de l'économie suisse en matière de main d'œuvre étrangère est réel. Et la collectivité publique aurait tout à gagner à voir rentrer dans ses caisses les revenus de l'impôt à la source, de même que les millions perdus pour les assurances sociales du fait du travail au noir des près de 100 000 sans papiers, payés par des employeurs rendus clandestins à leur tour. Mais la question du choix par la Suisse d'une vraie politique d'immigration se heurte à des barrières très solides.

La rébellion des employeurs

Dans le canton de Vaud, le psychodrame du feuilleton des «523» requérants, intégrés puis déboutés, a débouché sur la privation du droit au travail pour ce groupe, dans l'attente de son hypothétique renvoi. Dans la foulée, 175 Ethiopiens et Erythréens ont perdu leur emploi, au prétexte qu'ils ne risquent pas de mesures de rétorsion en cas de retour dans leurs pays. Or ces nations pauvres refusent de les réintégrer sans leur accord explicite. D'ailleurs ces migrants envoient chaque mois au pays des devises bienvenues en Afrique... Cerise sur le gâteau, des employeurs suisses sont entrés en désobéissance civile, refusant de licencier leurs employés requérants d'asile, tant les mesures administratives prises à leur encontre leur semblent incompréhensibles. Mais quel est le péril que l'Etat craint à ce point ? «Si les employeurs manquent de forces de travail, nous sommes prêts à leur envoyer des chômeurs», s'est expliqué dans la presse le conseiller d'Etat UDC Jean-Claude Mermoud, à l'adresse des employeurs désobéissants. Mais les mêmes chômeurs étaient déjà à disposition des mêmes employeurs quand les requérants d'asile furent embauchés ! Tant il est vrai que les emplois acceptés par les requérants ne sont pas courus par les Suisses.

Ainsi, en 2002, environ 7% de tous les travailleurs employés dans l'hôtellerie et la restauration en Suisse étaient des requérants d'asile, soit près de 8000 personnes. ■

François CHEVALIER

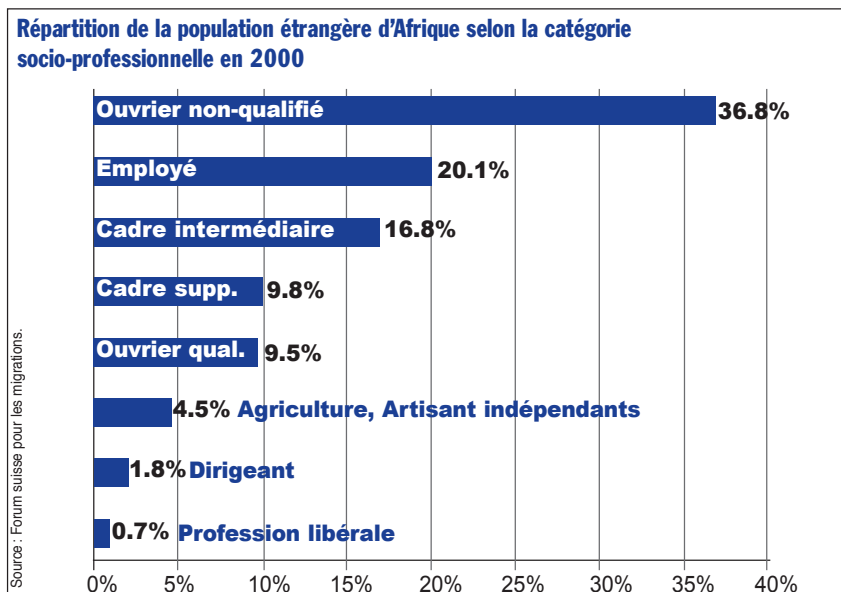
1) Le permis F est attribué à ceux qui n'entrent pas dans le cadre de la loi pour obtenir l'asile, mais dont le retour dans le pays d'origine n'est pas raisonnablement exigible.

2) Nom d'emprunt



© Eric Roset

En 2002, environ 7% de tous les travailleurs employés dans l'hôtellerie et la restauration en Suisse étaient des requérants d'asile.



Un requérant:
«Démontrer,
pinceau à l'appui,
que les migrants
ne sont pas des
parias»



Des permis N et des couleurs

Dans le milieu de l'asile, le permis N est parfois appelé permis nul. Qu'importe: une artiste chilienne a proposé à des migrants de peindre leur exil. Leurs œuvres ont été exposées à Berne et au HCR.

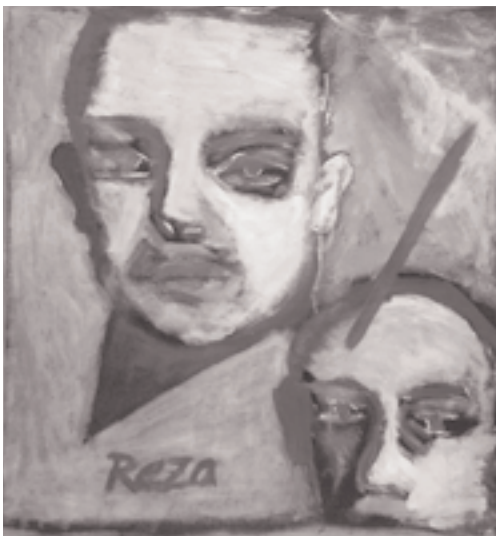
Chilienne d'origine, l'enseignante Patricia Sperje est membre de l'association Femmes solidaires sans frontières à Renens (VD), qui œuvre pour l'intégration et le soutien de femmes migrantes. Ayant achevé une formation à l'école de peinture de Lausanne, elle a fait de cet art sa passion. Elle a élaboré un projet pour les requérants d'asile qui a aussitôt été accepté par la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS). Patricia a mis bénévolement son talent et son savoir-faire au service de migrants avides de s'adonner aux délices artistiques. Le thème de prédilection est l'asile, les œuvres étant choisies suivant l'inspiration et l'imagination de chaque participant. Les résultats ont largement dépassé les attentes de tous. Après une première exposition à la Maison du peuple de Renens en juin, «Permis N et Couleur» a été fin septembre l'hôte du

Palais fédéral à Berne, à l'heure même du vote de la loi sur l'asile au Conseil national. Durant les mois d'octobre et de novembre, le Haut commissariat aux réfugiés a accueilli ces tableaux, inspirés librement d'œuvres d'artistes connus, comme notamment William Kelly Simpson, Edouard Vuillard, ou Miro. Les auteurs, de toutes origines, veulent démontrer, pinceau à l'appui, que les requérants ne sont pas des parias de la société, contrairement à un préjugé tenace. Les vernissages de cette exposition itinérante ont offert des occasions rares d'échanges dans une atmosphère multiculturelle et chaleureuse. Le public a été conquis. ■

Anderson MAKEDI et Nicolas NDAGIYE,
rédacteurs à *Voix d'Exils*,
le journal romand des requérants d'asile.

Ghasemi Mohamed Reza

Agé de vingt-cinq printemps, cet Iranien est en Suisse depuis un an et demi. A sept ans déjà, il est fasciné par les tableaux au mur du salon familial, à Meshhed, soit 800 km au nord de Téhéran, la capitale. Parmi eux, une copie de la Joconde, de Léonard de Vinci. Reza fait ses premiers pas à l'école primaire, tout en suivant dans une école privée des cours de dessin. Il poursuit une formation d'ingénieur agronome qu'il ne finit pas, contraint de s'exiler. Il a intitulé son tableau «Le cœur». Il représente le cœur des requérants torturés par les difficultés quotidiennes. Même si personne n'en pleure, les douleurs sont fortes: le cœur est piqué comme par des clous! Il a intitulé un autre dessin «La main», sans autre commentaire! Il aime aussi la peinture moderne, où le message véhiculé est difficile à déchiffrer...



Denise Tiendrebeogo

Cette jeune enseignante originaire du Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest, est en Suisse depuis un an et demi. C'est à la FAREAS, grâce à Patricia Sperje, qu'elle a appris le dessin et la peinture. Elle adore la couleur rose, qui pour elle symbolise la joie, celle de vivre. Le thème du tableau reproduit, ce sont des gens qui marchent ensemble; mais aussi



et surtout l'amour, la solidarité entre les hommes. C'est beau comme le soleil qui se lève. L'œuvre a un lien avec l'asile, car l'auteure est pleine d'espoir, même si la réalité de l'exilée est souvent dure. Et que notre route n'est pas rose du tout! Pour l'exposition «Permis N Couleur», elle a réalisé cinq tableaux.



Cicek Mete

Turque d'origine kurde, cette femme de trente ans est réceptionniste de métier. Elle est issue d'une famille de classe moyenne. Chez elle, dans son petit village, elle a appris tôt les techniques artistiques, participant même à des expositions. Arrivée en Suisse, elle a pris contact avec la «professionnelle Patricia», comme elle l'appelle. Elle est attirée par les couleurs panoramiques, comme le suggère ce dessin tiré d'un livre d'art. Cicek Mete aime la nature. La nature morte, précise-t-elle. Quatre de ses dessins ont été présentés au public. Elle vit en Suisse depuis deux ans et demi.

A.M. et N.N.



Dans la cour de la justice les enfants jouent aussi leur rôle

Le droit de l'enfant d'accéder à la justice est définitivement acquis en Suisse, avec des nuances et des limites. Toutes les procédures civiles qui concernent les mineurs exigent leur audition.

On considère actuellement que les enfants sont des personnes. Ils sont sujets de droit. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989, entrée en vigueur en Suisse le 26 mars 1997, est d'ailleurs fondée sur le principe selon lequel tout enfant doit accéder au droit et à la justice. Parmi les droits de la personnalité, on trouve celui d'être entendu. Juridiquement, il s'agit de pouvoir se prononcer, en étant écouté, sur des questions précises dans le cadre d'une procédure. Les parties donnent ainsi chacune leur argumentation propre au juge chargé de trancher une question. La personne qui va entendre les enfants doit être formée dans ce but. On sait en effet maintenant que les enfants sont particulièrement malléables, qu'ils auront tendance à dire ce qu'ils pensent qu'on attend qu'ils disent. On sait également que plus souvent ils devront parler d'un sujet, plus souvent ils introduiront dans leur discours des faits induits par des adultes. Il s'agit donc d'éviter de multiplier les auditions d'un enfant. C'est dans ce sens que la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) limite le nombre d'auditions des enfants victimes d'infraction à une, voire deux au maximum. S'agissant de l'interprétation des déclarations d'un enfant, il peut arriver qu'une expertise de crédibilité s'avère nécessaire. Toutefois, elle n'aura lieu que s'il s'agit d'un petit enfant dont les déclarations sont fragmentaires ou difficilement interprétables, lorsqu'il existe des indices sérieux de troubles psychiques ou quand des éléments concrets font penser qu'il y a eu influence d'un tiers⁹.

Divorce: l'enfant entendu

Dans la procédure de divorce, les enfants ont le droit d'être entendus, par des personnes compétentes, de manière appropriée et pour autant que leur âge ou d'autres motifs ne s'opposent pas à leur audition (art. 144 al. 2 CCS). Ils sont entendus sans la présence de leurs parents et de leurs avocats (art. 385 loi de la procédure civile genevoise). Il ne s'agit pas de leur demander leur avis sur le divorce de leurs parents, mais bien de leur donner l'occasion de dire ce qu'ils vivent, ce qu'ils espèrent, par rapport à leur garde, aux relations personnelles ou à l'autorité parentale. Ils n'ont pas à être entendus sur les questions financières. Les enfants sont informés de leurs droits, y compris celui de refuser de répondre ou de refuser que leurs déclarations soient transmises à leurs parents. Dans cette dernière hypothèse, le juge se limitera à résumer le contenu de l'entretien avec l'enfant. Celui-ci doit

connaître et comprendre les motifs de son audition. Dans ce cadre, les juges fédéraux ont statué sur la question du bas âge. En principe, un enfant de moins de 6 ans ne dispose pas des capacités suffisantes pour être entendu. Pour éviter tout risque de conflit de loyauté entre les deux parents, l'enfant sera entendu de manière adaptée, hors du Palais de justice.

Désigner un avocat

Cela étant, le droit civil va plus loin, puisque, en vertu des articles 146 et 147 CCS, l'enfant a le droit d'être partie à la procédure sur les questions qui le concernent et de désigner, pour ce faire, un avocat chargé de sa défense. Sur sa demande, et pour autant que l'enfant soit capable de discernement, une curatelle sera instaurée dans ce but. L'autorité tutélaire nomme une personne chargée de représenter l'enfant dans la procédure. Le curateur déposera ainsi des conclusions pour l'enfant et pourra faire recours contre le jugement pour ce qui concerne le sort de l'enfant: relations personnelles, garde, autorité parentale, mesures de protection de l'enfant. La curatelle sera aussi instaurée dans d'autres hypothèses, même sans demande de l'enfant. Tel est le cas lorsque les parents se trouvent en conflit important sur l'attribution de l'enfant ou le droit de visite, ou que l'autorité tutélaire considère que la protection des intérêts de l'enfant l'exige. La mesure de la curatelle sera également prise lorsque les parents arrivent à des conclusions communes relatives à leur enfant, qui vont manifestement à l'encontre de ses intérêts bien compris (au cas où, par exemple, un parent accepte de signer un accord sur la question du divorce en se trouvant sous l'emprise de l'autre parent).

En vertu de l'article 314 chiffre 1 CCS, les mesures de protection de l'enfant dans le cadre du droit de la filiation qui permettent, par exemple, au juge de retirer un enfant de la garde de ses parents ou de prononcer le retrait de l'autorité parentale, ne sauraient être valablement prononcées sans l'audition préalable de l'enfant. L'audition sera déléguée à des spécialistes dans des cas exceptionnels, comme lorsque l'enfant est trop jeune, s'il est handicapé ou s'il existe d'autres motifs importants. Il arrive qu'il soit fait appel à des experts en psychologie ou en pédopsychiatrie. Sous réserve de cette disposition, la procédure en matière de protection des enfants relève des cantons. Elle est en conséquence fort disparate. Un avant-projet de loi fédérale réglant la procédure devant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte a

La maltraitance doit être dénoncée

Un problème sous jacent aux procédures qui impliquent des enfants est celui de la connaissance par les autorités compétentes des cas de maltraitance. A moins que le mineur ne vienne lui-même se plaindre, les autorités ne peuvent intervenir que si les cas de violence ou d'abus sont dénoncés. Cette question a fait l'objet d'une conférence organisée en décembre passé par l'association genevoise Juris Conseil Junior*. Les autorités pénales ont souligné la nécessité d'une dénonciation réalisée le plus rapidement possible, pour des questions de preuves. L'importance d'une reconnaissance du statut de victime et d'une condamnation du coupable n'est plus à démontrer. L'autorité tutélaire doit être elle aussi en mesure d'agir pour protéger l'enfant et donc être informée d'éventuels problèmes. Or, la plupart des participants à cette journée ont relevé qu'avant toute dénonciation, il était nécessaire de consulter les membres du réseau afin de décider en commun des mesures à prendre en fonction de l'intérêt de l'enfant. Mais – et cette question n'a pas réellement été traitée –, le réseau n'a juridiquement pas d'existence et cette forme de collaboration pose de sérieux problèmes au regard du secret de fonction comme du secret professionnel.

* Juris Conseil Junior, Case postale 3125, 1211 Genève 3, www.jcjh e-mail: info@jcj.ch, tél. 022 310 22 22.

L'association tient une permanence juridique par téléphone pour les jeunes.

été soumis à consultation. Il vise à unifier la procédure, ce qui ne sera pas effectif avant 2010. En matière d'adoption, il faut que l'enfant capable de discernement donne son consentement à celle-ci. C'est une condition impérative, dont la non réalisation exclut toute possibilité d'adoption. A défaut d'être capable de discernement, l'enfant plus jeune sera néanmoins consulté s'il est en âge de comprendre qu'il existe une différence entre les parents de sang et les parents adoptifs.

Entre le marteau et l'enclume

Au plan juridique, il y a lieu de savoir que l'action des intervenants auprès des enfants (voir encadré) s'articule entre diverses dispositions qui peuvent apparaître comme contradictoires. A savoir, d'une part le secret de fonction et le secret professionnel, d'autre part l'obligation ou la possibilité de dénonciation. Ainsi, selon la procédure pénale genevoise, tout particulier est tenu de dénoncer un crime dont il a connaissance, sous réserve du secret professionnel. Les fonctionnaires sont quant à eux tenus d'annoncer au procureur général tout crime ou délit

devant être poursuivi d'office et dont ils ont connaissance (Art. 10 et ss. CPP). En ce qui concerne le secret de fonction, dont la violation est pénalement punissable, il peut être levé par l'autorité hiérarchique supérieure (art. 320 CPS). Des problèmes peuvent ainsi survenir en relation avec l'obligation de dénonciation, si l'autorité supérieure s'y refuse contre l'avis du fonctionnaire chargé du dossier. Toutefois, en application du droit fédéral, les autorités qui interviennent dans le cadre d'infractions commises contre des mineurs doivent aviser l'autorité tutélaire (art. 358 bis et 358 ter CPS). Ce droit d'aviser existe même en l'absence de levée du secret de fonction. Si la violation du secret professionnel²⁾ est également répréhensible, sa révélation peut être admissible si elle a été faite avec le consentement de l'intéressé ou si l'autorité de surveillance l'a autorisée par écrit. Dans tous les cas, il ne faut jamais perdre de vue qu'il est dans l'intérêt d'un jeune de ne pas l'aider à garder secrète une maltraitance. ■

Francine RIEKER VARIN

1) ATF du 19 août 2004, cause 1P. 677/2003/col

2) Sont exclusivement concernées les professions suivantes : les ecclésiastiques, avocats, notaires, contrôleurs astreints au secret en vertu du code des obligations, médecins, dentistes, pharmaciens, sages-femmes et leurs auxiliaires, à savoir leurs collaborateurs.

Quand le sexe faible est violent

Les femmes aussi sont capables de comportements violents. Contre leurs enfants surtout. Après Vires et Face à Face à Genève, Violence et famille à Lausanne leur offre la possibilité de poser leur souffrance sur la table pour essayer de la comprendre.

La violence chez les femmes ? Elle existe. Les chiffres manquent, mais les travailleurs sociaux qui prennent en charge des enfants savent bien que la maltraitance dont ils souffrent provient aussi des mères. Le service Violence et famille est une émanation de la Fondation lausannoise Jeunesse et familles. Cela fait sept ans qu'il offre aux hommes qui ont recours à la violence conjugale des groupes de réflexion pour les aider à se comprendre et à maîtriser leurs comportements. Depuis novembre dernier, ce service, basé à Lausanne, accueille aussi des femmes. Aux côtés de Christian Anglada, coordinateur de Violence et Famille, Philippe Bigler et Martine Germain, éducateurs vaudois spécialisés, sont formateurs et intervenants. Ils ont appris leur métier au Québec, auprès d'«OPTION: une alternative à la violence conjugale», une institution pionnière en matière de traitement de la violence familiale, fondée en 1985 par Jacques Broué, psychothérapeute aujourd'hui retraité. L'expérience qu'ils vivent à Montréal, en accueillant des hommes auteurs de violences, leur a démontré qu'il était possible de diminuer globalement le recours au passage à l'acte grâce à la thérapie de groupe. Ils décident alors d'ouvrir en Suisse des rencontres similaires à l'intention des femmes.

Hommes et femmes ne sont pas forcément égaux face à leur violence. Il reste encore des traces, dans l'inconscient collectif mâle, de la nécessité d'affirmer sa virilité. Ce qui fait qu'on excuse plus volontiers un homme de donner des coups : n'est-il pas le chef de famille ? Les rôles sociaux attribués à la femme composent au contraire une réputation de douceur et de compréhension ; on la juge donc d'autant plus sévèrement lorsqu'elle fait preuve de violence. Mais cet état de fait favorise aussi l'aveu : les femmes seraient plus enclines à avouer leurs actes violents, indiquent les observateurs de cette problématique. Et, lorsque les faits sont connus, elles se sentiraient plus facilement tenues d'effectuer les démarches qui peuvent les aider à s'en sortir. Les hommes recourent volontiers au déni ; ils ont tendance à se justifier en expliquant qu'on les a provoqués. Qu'ils n'ont fait que «donner une bonne leçon à qui la méritait»... Certains sont persuadés que c'est leur conjointe qui a des problèmes et se disent prêts à leur pardonner. Les intervenants de Violence et famille rappellent tout de même que toutes ces considérations sont à nuancer, chaque cas étant différent.

Tous les milieux représentés

Mais de quelle violence parle-t-on ? «Nous parlons de toutes les violences. Elles peuvent être physiques, mais aussi verbales, sexuelles, psychologiques, économiques... Négliger de nourrir correctement son enfant est aussi une violence», explique le coordinateur de l'association, Christian Anglada.

On peut estimer qu'une gifle est anodine, mais quand cela se passe tous les jours, cela provoque une tension extrême parce qu'au geste s'ajoute de la violence psychologique. De même, un chantage sur la garde des enfants peut détruire une personne.

Les violences de femmes s'exercent contre des enfants surtout, mais peuvent aussi être dirigées sur l'animal domestique préféré du conjoint, dans le but d'exercer une pression, voire contre le conjoint lui-même. «L'emprise exercée sur une personne n'a rien à voir avec le gabarit. Par ailleurs, la violence psychique est difficilement mesurable. Mais il est vrai que, dans la majorité des cas, c'est tout de même l'homme qui passe plus facilement à l'acte physique, avec, souvent, des conséquences plus graves».

Les études montrent que tous les milieux sont représentés dans les actes violents : que l'on soit riche ou pauvre, universitaire ou sans formation, de profession libérale ou ouvrier, d'origine suisse ou étrangère. «Mais les préjugés sont tenaces dans ce domaine», déplorent les intervenants de Violence et famille. «Ce qui se passe, c'est que les personnes riches qui souffrent de violence se remarquent moins, elles cherchent dans leur milieu les solutions à leurs difficultés, indique M. Anglada. Tandis que les personnes en situation précaire sont rapidement repérées. De fait, quand on cumule les facteurs de risque, chômage, aide sociale, échec scolaire, par exemple, cela finit par se remarquer dans les lieux sociaux».

Le cadre est rassurant

Violence et famille propose aux femmes auteurs de violence 21 séances hebdomadaires d'une heure trente, en groupes de quatre à neuf personnes. Les participantes signent un contrat qui énumère des règles précises. «La façon dont on se comporte envers nous, par exemple si quelqu'un est systématiquement en retard aux séances, nous aide à comprendre comment les gens se comportent en famille, raconte Philippe Bigler. Cela dit, qu'ils soient hommes ou femmes, les participants n'arrivent pas forcément énervés à nos séances. Ce sont souvent des gens courtois, sympathiques. Ils sont rassurés par le cadre que nous proposons».

Le plus souvent, les personnes qui veulent suivre une thérapie de groupe sont poussées par les services sociaux ou le juge. Certaines s'engagent dans la démarche parce qu'elles estiment que la violence finira par les perdre. La garde des enfants représente un enjeu particulier dans ce contexte. Certaines femmes viennent aux séances pour pouvoir retrouver leurs enfants. D'autres, parce qu'elles risquent de les perdre, hésitent à passer aux aveux.

Le processus de réflexion proposé par Violence et famille est le même pour les femmes que pour les hommes. Son premier but est d'arrêter la violence. Les personnes qui ont recours à la violence n'ont



© Gettyimages

souvent aucun moyen d'agir sur leur propre comportement. Elles tendent souvent à minimiser la portée de leurs gestes: ce qu'elles appellent des «petites choses» ont en fait de l'importance et les rituels violents risquent de se pérenniser. Il s'agit en premier lieu d'en prendre conscience. Par ailleurs, les passages à l'acte isolent leurs auteurs. Le travail de groupe aide les femmes à se sentir moins seules. Découvrir que d'autres femmes tentent la même démarche représente aussi un encouragement à suivre une thérapie.

Tout le contexte est traité

Plusieurs entretiens individuels précèdent l'entrée d'un individu dans le groupe, le temps de vérifier ses motivations. «Nous devons faire preuve de beaucoup de prudence avec les femmes, note l'éducatrice Martine Germain. Il nous faut vérifier qu'elles ne sont pas davantage des victimes que des agresseurs. Sous l'influence de la tension, des femmes battues par leur conjoint peuvent se rabattre sur leurs enfants. Tout le contexte doit être traité. Nous demandons aux participantes si elles se sentent en danger. La question signifie que nous

sommes prêts à entendre la réponse et que nous nous intéressons à leur histoire».

Très vite aussi, le lien doit s'établir entre le passé et la situation actuelle. La participante a-t-elle souffert de violence quand elle était enfant? La question provoque souvent un mouvement de défense. Des souvenirs pénibles sont ravivés. Mais ceux-ci forment le terreau où va se développer la prise de conscience. «Travailler la problématique de la victime, sans traiter celle de la violence, serait couper la personne en deux. Quand celle-ci réalise ce qu'elle a vécu, elle arrive à comprendre qu'elle a été humiliée et que cela ne l'a pas aidée à respecter ses parents. A partir de là, elle peut développer ses compétences pour vivre sa vie à elle, pour elle et pour ses enfants».

Geneviève PRAPLAN

Violence et famille
19 – 19 bis avenue Vinet
1004 Lausanne
Tél. 021 644 20 30
Fax. 021 644 20 40
www.fjfnet.ch – info@fjfnet.ch

A Genève aussi

A Genève, l'association VIRES, organisme de traitement et de prévention de la violence exercée dans le couple et la famille, a ouvert il y a deux ans une prestation destinée aux femmes ayant recours à la violence. Comme Violence et famille, VIRES veut profiter des bénéfices apportés par le travail en groupe. Mais depuis l'ouverture de ce service aux femmes, six personnes seulement se sont intéressées à cette prestation et le travail a eu lieu sur un plan individuel, faute de participantes. Pour VIRES, l'expérience n'en est donc qu'à ses débuts. L'association maintient son service, le travail effectué de manière individuelle est une première étape dans la réflexion sur son comportement. Avec le temps, de véritables groupes vont pouvoir se constituer. L'association Face à Face quant à elle existe depuis 2001 et accueille exclusivement des femmes au comportement violent. En février, elle intégrera un groupe destiné à des filles de 13-18 ans.

G.Pr

VIRES,
10 av. Ernest-Pictet,
1203 Genève.
Tél. 022 328 44 33
Permanence sans
rendez-vous: le mardi,
de 16 à 18h.
Permanence télépho-
nique: sept jours sur
sept.
www.vires.ch

Face à Face
Case postale 261
1211 Genève 13
Tél. 078 811 91 17
www.face-a-face.info



Découvrir que l'on peut encore bouger avec plaisir.

L'art de faire danser les immobiles

Pierre-Amar Lissner, danseur professionnel et chorégraphe, anime des ateliers de «mouvement par la danse» pour des personnes très âgées. Elles y retrouvent mobilité, plaisir et souplesse. Interview.

1) Pierre Amar-Lissner a animé des ateliers du mouvement par la danse à l'Hôpital de gériatrie de Genève, dans la cadre d'un programme Mobilité et équilibre (MOBEQ), tournée vers la réhabilitation du geste. Il est aussi intervenu dans un EMS à Pully (VD). Ces projets sont actuellement stoppés suite à des restrictions budgétaires...

– Repère social : Vous faites danser les personnes âgées, pourquoi ?

– **Pierre-Amar Lissner :** Il ne s'agit pas vraiment de danse, mais de mouvement par la danse¹. Un mouvement harmonieux influence de façon bénéfique le système cardio-respiratoire, il favorise aussi la concentration, la coordination, la précision et la dextérité. Les personnes âgées découvrent à travers lui tous les gestes qu'elles peuvent encore exécuter. Elles retrouvent confiance dans leur stabilité. Prises par l'exercice, elles oublient d'avoir peur de tomber et en arrivent même à oser lâcher leur chaise afin d'écartier tout grand les bras ! Pendant le geste artistique, les douleurs sont oubliées. L'émulation du groupe, sa stimulation et son réconfort sont aussi importants. Et il y a le plaisir : on rigole bien dans ces ateliers ! Ils permettent de sortir de l'isolement.

– Qui sont vos «danseurs» ?

– Ce sont des patients hospitalisés ou des résidents en établissement pour personnes âgées, de 80 à 100 ans, qui présentent une mobilité très restreinte. Ils arrivent à l'atelier en chaise roulante ou avec leur déambulateur. Il y a des personnes très immobiles, ou même absentes psychologiquement. Peu familiers de la danse, certains participants s'effraient lorsque les soignants les invitent à l'atelier. «A 85 ans, je ne peux plus danser !», disent certains. Et pourtant, ils découvrent qu'ils peuvent même apprendre à donner une forme esthétique à leur geste. Que toutes leurs capacités ne sont pas perdues et que l'on peut encore bouger avec plaisir.

– Comment se déroulent les ateliers ?

– On commence par un échauffement, qui dérouille le corps avec des exercices issus de la danse classique. Puis vient un travail postural, exécuté assis ou debout selon les possibilités. Celui-ci fait doucement prendre conscience de la musculature profonde : celle qui soutient le squelette et qui agit sur le maintien corporel. Retrouver une bonne statique de la colonne vertébrale aide à soulager les articulations. Tout se passe en musique, qui crée une atmosphère de détente, de plaisir et donne un rythme ou une stimulation au mouvement. Je mets souvent Ravel ou Mozart à contribution. Les gens apprécient beaucoup, même s'ils sont un peu déroutés au début !

– Abordez-vous des expressions plus artistiques ?

– Je cherche à exploiter le potentiel d'expression et de créativité des personnes. J'invite les participants à se passer une balle de façon gracieuse, ou à mordre dans une pomme imaginaire, qui est délicieuse ou, au contraire, mauvaise, ce qui met en jeu les muscles du visage et de la mâchoire. Les danseurs peuvent se passer cette balle comme une pierre précieuse, ou lourde, et exécuter le geste dans un mouvement rapide, ce qui leur est devenu inhabituel. Transmettre la balle avec le pied sollicite les chevilles ou nécessite de se pencher en avant. On travaille aussi la précision du geste en dessinant des lignes droites dans l'espace, ce qui peut aider dans la vie quotidienne à saisir un verre par exemple. Jouer à faire tourner la canne comme une majorette mobilise la main et les doigts. En ce qui concerne l'expression, je fais interpréter aux aînés une fleur, un arbre. Pour cela, dans un effort de concentration, les participants vont chercher en eux l'image de l'objet qu'ils veulent exprimer. Et le geste suit, juste et beau. Tout cela permet un réel travail musculaire, amené de façon inconsciente, parce que ludique.

Et pour ceux qui le peuvent, on termine par des danses de salon, avec notamment des valse qui rappellent le bon vieux temps. C'est festif ! J'ai vu un homme éclater de joie, le visage détendu, rayonnant, les bras grands ouverts, et chanter à pleine voix «O sole mio», alors qu'il était arrivé craintif, les épaules rentrées, renfermé sur lui, parlant peu.

– Quelle est votre motivation à travailler avec des personnes très âgées ?

– Je possède une formation de danseur professionnel, avec 15 ans de danse classique, moderne, de danse-théâtre et de comédie musicale. Et même si j'adore le spectacle, je me suis toujours intéressé à faire sortir la danse de l'univers uniquement scénique. Non verbale, elle est une expression universelle de la vie. Pour moi animer ces ateliers, c'est faire partager un goût de la vie à des personnes presque immobiles. ■

Hélène ASSIMACOPOULOS

Normes de la CSIAS : une révision sous contrainte



Pour Caroline Regamey, du Centre social protestant du canton de Vaud, le nouveau système d'assistance édicté par la Conférence suisse des institutions d'action sociale risque de décourager une partie des usagers.



« **S**uite à une révision partielle, les nouvelles normes d'aide sociale recommandées par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) sont appliquées en 2006 par la plupart des cantons suisses. Si l'un des objectifs poursuivis – favoriser l'intégration socio-professionnelle des bénéficiaires – ne peut que recueillir l'approbation générale, d'autres principes sous-

tendant cette révision sont largement plus contestables. Je songe notamment à la baisse des prestations financières et à l'introduction d'un système d'incitations accompagné de sanctions.

Pour mesurer les enjeux et les conséquences réelles des modifications apportées aux recommandations de la CSIAS en matière d'aide sociale, il n'est pas inutile de revenir sur le contexte même de la révision. Cette dernière est consécutive à la forte augmentation au cours des dernières années du recours à l'aide sociale, et ce particulièrement dans certains grands cantons alémaniques jusqu'alors moins fortement sollicités. Ce fait dénote sans nul doute l'augmentation de la précarité financière qui touche un nombre grandissant de personnes et de ménages et se trouve incontestablement lié à une évolution défavorable de la couverture de l'assurance chômage: réduction de la période d'indemnisation et plus grande exigence des conditions d'ouverture du droit aux indemnités prévues par la LACI (Loi sur l'assurance chômage). Malheureusement, cette augmentation des besoins financiers des personnes exclues du monde du travail se produit dans une période marquée par l'accroissement des déficits publics, un plafonnement des budgets étatiques et/ou des restrictions budgétaires particulières.

De fait, la pression exercée par les besoins croissants d'aide sociale se heurte à la pression politique découlant de la nécessité de maîtriser et de contenir les coûts du régime d'aide sociale. Nul doute que la CSIAS elle-même se soit trouvée écartelée entre les pressions contradictoires exercées par ce double mouvement, ce qui explique les âpres débats qui ont accompagné la révision des normes (*ndlr*: voir à ce sujet *Repère social* no 72, pp. 2-3).

Minimum vital

Les désaccords exprimés par certaines organisations – organisations privées comme le Centre social protestant, l'Association suisse des professionnels de l'action sociale, ou certaines HES de travail social – largement minorisées dans la consultation, portent sur des points fondamentaux de la révision.

L'abaissement du minimum vital de référence constitue l'un des points de friction, car la baisse des normes apparaît comme néfaste

tant dans ses effets concrets que dans le signal transmis. Ni l'augmentation de la demande de prestations d'aide sociale, ni l'état des finances publiques ne justifient que l'on entame le minimum vital de l'aide sociale. Un minimum vital n'est pas un concept élastique que l'on peut redimensionner en fonction du contexte politique: il répond à la notion de besoin qui, elle, ne fluctue pas de cette manière.

Autre point d'achoppement, le modèle d'incitations et de sanctions qui sous-tend la révision. Ce n'est pas tant l'objectif d'intégration ou l'incitation en elle-même qui pose problème, mais le fait que les moyens retenus par la CSIAS impliquent une logique d'un autre ordre: en effet, le système prévoit non seulement des incitations, mais également des sanctions. Le dispositif implique d'ajouter ou non des suppléments à un montant minimal, selon le comportement et la bonne volonté des bénéficiaires. Cette logique de bonus-malus en fait clairement une aide sociale au mérite. Paradoxalement, même ce qui ressort de l'intégration fait l'objet d'un supplément, et n'est pas inclus dans le forfait de base.

Usagers découragés

Tout bien considéré, il s'agit apparemment moins d'inciter que d'obliger le ou la bénéficiaire de fournir une activité dite d'intégration pour conserver un minimum vital social. L'introduction de l'assistance au mérite constitue-t-elle une réponse appropriée aux problèmes actuels, à savoir un marché de l'emploi incapable de fournir des places de travail en nombre suffisant, et un nombre croissant de ménages qui ne gagnent pas assez pour finir le mois, même en travaillant à plein temps? En tout état de cause, non, et plus grave, une telle logique est indissociable du soupçon d'abus qui pèse sur les personnes nécessitant l'aide de l'État. Lequel soupçon, comme cela a été démontré, repose sur deux postulats contradictoires: d'une part, les personnes assistées seraient si passives qu'il faudrait les «forcer» à participer davantage à leur propre insertion; d'autre part, ces mêmes personnes seraient en réalité cyniques et stratèges face aux prestations offertes, et il faut donc être prêt à les punir sévèrement de profiter du système. Cette vision des bénéficiaires semble elle-même abusive, voire mensongère... d'autant plus que le problème principal de l'aide sociale n'est pas l'abus, mais bien le fait que presque la moitié des personnes vivant en dessous du minimum vital ne font pas valoir leur droit! Malheureusement, la nouvelle orientation de l'aide sociale – baisse des montants, aide au mérite, menaces de sanctions – risque réellement de décourager encore davantage des personnes en difficulté qui ont pourtant droit à ce dernier filet de la protection sociale. Mais serait-ce là un but poursuivi, comme c'est le cas avec la dernière révision de l'assurance invalidité?» ■

Caroline REGAMEY est chargée de politique et de recherche sociales au Centre social protestant du canton de Vaud.

Nouvelles acquisitions de la HEVS Santé Social Sion

Social

Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés

Sous la dir. de Jacques Lévy et Michel Lussault
Paris: Berlin, 2004, 1033 p.

Action publique et économie solidaire : une perspective internationale.

Sous la dir. de Jean-Louis Laville
Paris: Ramonville Saint-Agne: Erès, 2005, 414 p.

Sociologie des services : entre marché et solidarité

Jean-Louis Laville
Paris: Ramonville Saint-Agne: Erès, 2005, 180 p.

Au fil de la parole, des groupes pour dire dans le secteur psychosocial

Sous la dir. de Henri De Caemel et Denise Bass
Paris: Ramonville Saint-Agne: Erès, 2005, 299 p.

La réforme de l'Etat social en Suisse : vieillissement, emploi, conflit travail-famille

Fabio Bertozzi... [et al.]
Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, 2005, 130 p.

Aider et contrôler : les controverses du travail social

Véréna Keller
Lausanne: Les Cahiers de l'EESP, 2005, 169 p.

Penser par cas

sous la dir. de Jean-Claude Passeron, Jacques Revel
Paris: Ed. de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 2005, 291 p.

Un nouveau paradigme : pour comprendre le monde d'aujourd'hui

Alain Touraine
Paris: Fayard, 2005, 364 p.

Enfance / Jeunesse



Eduquer nos enfants à la diversité sociale, culturelle, ethnique, familiale...

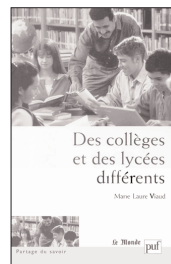
Michel Vandenbroeck
Paris: Ramonville Saint-Agne: Erès, 2005, 239 p.

Ruptures scolaires : l'école à l'épreuve de la question sociale

Mathias Miller, Daniel Thin
Paris: PUF, 2005, 318 p.

Des collègues et des lycées différents

Marie-Laure Viaud
Paris: PUF, 2005, 257 p.



Quelle mixité pour l'école?

Michelle Perrot... [et al.]
Futuroscope: Scérén -CNDP; Paris: Albin Michel, 2004, 141 p.

L'enfant et les connaissances sur autrui

Evelyne Thommen, Guillaume Rimbart
Paris: Ed. Berlin, 2005, 303 p.

Le « tiers » : protecteur de l'enfant victime?

Sous la dir. de Marcelle Bongrain
Paris: Ramonville Saint-Agne: Erès, 2004, 150 p.

Alice au pays du porno ados : leurs nouveaux imaginaires sexuels

Michela Marzano, Claude Rozier
Paris: Ed. Ramay, 2005, 249 p.

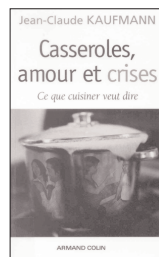
La déscolarisation

sous la dir. de Dominique Glasman et Françoise Auvrard
Paris: La Dispute, 2004, 312 p.

Famille

Casseroles, amour et crises : ce que cuisiner veut dire

Jean-Claude Kaufmann



Paris: A. Colin, 2005, 342 p.

La psychothérapie du lien couple, famille, institution : intervention systémique et thérapie familiale

Eric Trappeniers, Alain Boyer
Paris: Ramonville Saint-Agne: Erès, 2005, 348 p.

Santé

La communication professionnelle en santé

Sous la dir. de Claude Richard, Marie-Thérèse Luissier
Saint-Laurent: ERPI, 2005, 840 p.

La femme et le cancer du sein

Jacques Saglier
Paris: O. Jacob, 2005, 257 p.

Vieillesse

Comprendre la crise de la vieillesse

Pierre Charazac
Paris: Dunod, 2005, 184 p.

Construire une éthique en établissements pour personnes âgées

Bernard Laborel, Richard Vercauteren
Ramonville Saint-Agne: Erès, 2004, 151 p.

Animation en gérontologie : hors sujet : de l'occupation de l'objet médical à un projet avec le sujet social

Amédée-Pierre Lachal.
Milly-la-Forêt: Animagine, 2004, 237 p.

Handicap

Handicap, éthique et institution

Jean-François Gomez
Paris: Dunod, 2005, 199 p.

Polyhandicap : le défi pédagogique

Myriam Squillaci Lanners
Lucerne: éd. SZH/CSPS, 2005, 191 p.

Pédagogie de l'expression et de la créativité.

Jean-Michel Baude
Paris: Vuibert, 2004, 169 p.

HEVs – Santé & Social – Médiathèque
Gravelone 5
1950 Sion 2 Nord
Tél. 027 606 42 44
Fax 027 606 42 34
E-Mail:
biblio.dss.sion@hevs.ch

«Le Bon Secours Quand le passé annonce l'avenir»

A travers le récit des 100 ans d'histoire de l'école genevoise pour infirmières le Bon Secours, cet ouvrage permet de retracer l'évolution des mentalités, des représentations et des soins de santé publique en Suisse romande. Sur le plan pédagogique, l'école du Bon Secours a fait œuvre de pionnier. Il s'agissait au début de former des bénévoles issues des classes aisées. Dans le cadre du féminisme bourgeois de son époque, la fondatrice de cette école, Dresse Marguerite Champendal, a donné place à l'éducation de «la femme infirmière». A côté de la promotion des valeurs philanthropiques et spirituelles qui doivent être la marque de la «vraie infirmière» - dévouement, modestie, renoncement, obéissance - la fondatrice voulait surtout former des femmes dotées d'une vraie personnalité, faisant preuve du sens des responsabilités et d'autonomie. La question du genre fait l'objet d'une attention particulière tout au long de l'ouvrage.

De quelques femmes formées pour les soins aux enfants et comme infirmières visiteuses, on passe dans les années 50 à une école privée (pas encore reconnue par la Croix Rouge), qui accueillait alors 72 élèves, toujours des internes et toujours en uniforme. Aujourd'hui, le Bon Secours n'existe plus, il a fait place à une Haute école de santé. Celle-ci forme quelques 140 étudiantes et étudiants de toutes nationalités dans cinq filières professionnelles. Mais les motivations profondes de Madame Champendal semblent avoir survécu à ces mues. Les valeurs prônées par l'institution sont vivaces : liberté d'être et de penser, peu d'organisation, rester une institution en perpétuel devenir.

L'histoire du Bon Secours, qui a marqué la vie de la cité et une partie de la jeunesse des Genevoises, est à lire page après page, afin d'éviter de se perdre dans les multiples transformations de cette institution. Un regret : les photos ne sont pas légendées.

H.A.

«Aider et contrôler. Les controverses du travail social»

Assistante sociale, ancienne élue du Parti du travail, membre du Conseil d'administration de l'Hospice général, enseignante à la Haute école de travail social à Lausanne, Véréna Keller fait rimer militance avec connaissance des dossiers.

Sa dernière contribution offre une analyse comparée des systèmes d'aide sociale dans trois cantons (GE, VD, BL et ZH). Elle relève que les deux premiers ont favorisé des mesures d'insertion, les seconds choisissant plutôt des mesures d'incitation. Reste que la tendance générale est le passage de la solidarité sociale de l'Etat (prestations garanties) vers un concept visant la responsabilité individuelle des usagers, «avec des aides ciblées et conditionnées à une partie obligatoire».

L'analyse entre ces quatre systèmes offre à la chercheuse l'occasion de brosser un bilan des mutations en cours dans le monde du social. Mutations, ou plutôt crise. Car depuis le début des années 1990, la Suisse a vu ses dépenses sociales se multiplier par dix. L'ensemble des systèmes d'assistance sont soumis à un vent de réformes, dans le contexte d'une demande croissante d'économies. Face aux exigences de rationalisation du travail, les sociaux apparaissent singulièrement mal équipés. Dans l'aide sociale, une partie seulement des intervenants sont effectivement diplômés en travail social, note l'auteur. En outre, une partie de la profession évolue encore dans une «représentation romantique» de sa mission, coupée de la réalité, alors que le travail social se trouverait à un carrefour décisif.

Car pour Véréna Keller, c'est tout le projet initial du travail social - «l'émancipation des classes défavorisées» -, qui se trouve menacé par une conception de l'aide qui relève de plus en plus de «l'urgence et du sécuritaire». A mi-chemin entre l'ouvrage sociologique et politique, «Aider et contrôler» est rédigé dans un style économe. Il intéressera toutes les personnes à l'œuvre dans des professions dites d'assistance. Ou plutôt, d'insertion.

St.H.

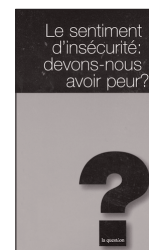
«Le sentiment d'insécurité: devons-nous avoir peur?»

La sécurité n'est plus ce qu'elle était? C'est du moins ce que ressentent 30% des personnes vivant en Occident. Les Suisses n'y échappent pas. La moitié d'entre eux avouent même un comportement d'évitement, ne sortent pas seuls le soir, par exemple. Le sentiment d'insécurité s'est affirmé ces quinze dernières années, progressant plus vite que le chiffre de la criminalité. Il est devenu un thème de société.

«Les personnes insécurisées sont beaucoup moins nombreuses que les personnes préoccupées par ce phénomène, et le fait que l'on parle tellement du sentiment d'insécurité aujourd'hui doit beaucoup à ces préoccupations, plutôt qu'à des peurs individuelles». L'auteur de ces mots consacre au sujet un petit livre pratique, agréable à lire, riche en informations. Baptiste Viredaz (voir Plume libre du No 69 de Repère Social) est licencié en droit et diplômé en criminologie. Il a travaillé au Ministère public du canton de Neuchâtel avant de devenir collaborateur scientifique à l'Institut de criminologie et de droit pénal à l'Université de Lausanne. Il collabore notamment à l'Observatoire de la sécurité de la Ville de Lausanne, ainsi qu'à l'Institut suisse de police.

Qu'est-ce que l'insécurité, qui touche-t-elle, pourquoi et dans quelles circonstances? Mais aussi comment remettre la sécurité au milieu du village? Ce sont les points abordés par le spécialiste qui prend soin de relativiser la peur. Par exemple: que signifie l'insécurité dans nos quartiers confortables, si on compare ces derniers à ceux des pays en voie de développement ou d'Etats soumis à des régimes dictatoriaux? C'est d'abord en soi que la peur plonge ses racines, non pas dans le recoin mal éclairé d'une banlieue, suggère Baptiste Viredaz.

G.Pr.



«Le Bon Secours
Quand le passé annonce
l'avenir»
Denise Francillon
Genève: Georg éditeur
2005, 197 p.

«Aider et contrôler.
Les controverses
du travail social»
Véréna Keller
Lausanne: éés, 2005.

«Le sentiment d'insécurité:
devons-nous avoir
peur?»
Baptiste Viredaz
Fribourg (Grolley):
éditions de l'Hèbe, 2005,
90 p.

Rétrospective vers l'avenir

Le dossier du mois de janvier de l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale, ARTIAS, se veut un coup d'œil dans le rétroviseur pour comprendre les risques du futur quant aux développements économique et sociaux. Il a pour titre Rétrospective vers l'avenir 1995-2005-2015. www.artias.ch

ESPAnet, réseau multidisciplinaire

Le réseau ESPAnet (the Network for european social Policy Analysis) est une association d'universitaires impliqués ou intéressés par l'analyse des politiques sociales en Europe. Favorisant une approche multidisciplinaire, il est ouvert aux sciences politiques, à la politique sociale, la sociologie, les relations internationales, l'histoire, la loi et l'économie. Rens. Dpt Travail social et politiques sociales, Chaire francophone, 11 rue des Bonnesfontaines, 1700 Fribourg. Tél. 026 300 77 80 www.espanet.org

Praticiens Formateurs en mutation

Suite à la dissolution de la FERTES au sein d'AvenirSocial, la Commission des praticiens formateurs CoPraFor, active depuis de nombreuses années doit évoluer dans sa structure. Elle deviendra un collectif ou une association autonome et indépendante. Création prévue en mai. *avtes-communiche No 261- déc 05-janv.06*

Action sociale devient Actualité Sociale

«Action sociale», le bulletin d'information de l'Association suisse des professionnels de l'action sociale (ASPAS), avait été remplacée l'an dernier par une lettre d'informations électronique. Cette solution, justifiée par des raisons financières, n'était que transitoire. Fin février, «Actualité Sociale», revue francophone de l'Association suisse des professionnels du travail social» prendra le relais. Cette revue devrait paraître au rythme de six numéros par an. Elle comptera 20 pages d'actualités sociales, d'informations sur la vie des associations et consacrerà chacun de ses numéros à un «point fort» sur un sujet social de dimension romande ou nationale. Les membres d'AvenirSocial, éditeur de la revue, y seront automatiquement abonnés.

Rappelons qu'AvenirSocial est né de la fusion qui s'est opérée l'été dernier entre l'ASPAS, l'Association des éducateurs spécialisés (ASES) et la Fédération suisse des travailleurs et travailleuses de l'éducation sociale (FERTES). Ces trois associations voulaient ainsi conforter leur engagement dans les questions concernant tant la politique de formation que celle de la prévoyance sociale, dans une société en mutation permanente.

Le premier numéro d'«Actualité Sociale» paraîtra le 23 février. Les personnes intéressées peuvent s'y abonner pour le prix de 65 francs. Renseignements auprès d'Olivier Grand, responsable de la publication. o.grand@avenirsocial.ch

GPr

GE Nouvelle présidente pour l'HES de Genève

Madame Christiane Brunner, avocate, conseillère aux Etats, a été nommée à la présidence du Conseil de la Haute école de Genève. Le Conseil, composé en outre de cinq personnalités issues des milieux professionnels et des hautes écoles, consacra ses prochains travaux, à la mise en place de la nouvelle convention intercantonale de la HES-SO intégrant, entre autres, le domaine santé-social. *Chancellerie de l'Etat: 21/12/2005*

GE La cabane et la poétique

L'Atelier, à Genève, propose des formations, des ateliers et des séminaires en art-thérapie. Jacques Stitelmann a développé le concept de la psychothérapie poétique, expression créatrice et art-thérapie expressive. Le thème de la cabane sert de fil rouge au programme 2006.

Contact: 24 av. du Mail, 1205 Genève. Tél. 022 320 39 93. www.l-atelier.ch

GE Ethique fondamentale

Une formation continue en éthique fondamentale est proposée de mars à décembre 2006 par l'Université de Genève. Des éléments de réflexion morale seront abordés dans un programme articulé autour de grands thèmes: bien/mal, juste/injuste. Inscr. Nicolas Tavaglione, Dpt de science politique, SES, Université de Genève, 1211 Genève 4. Tél. 022 379 83 72/ nicoals.tavaglione@politic.unige.ch

VD Nouvelle loi sur l'action sociale

L'ARTIAS a consacré son dossier du mois de décembre à la nouvelle loi sur l'action sociale vaudoise qui est entrée en vigueur le 1er janvier. Ce dossier a été préparé par Georges Piotet du Secrétariat général du Dpt vaudois de la santé et de l'action sociale. www.artias.ch

VD UNIL: Ajouter une goutte à sa connaissance

Le Service de la formation continue de l'Université de Lausanne (UNIL) a fait peau neuve dans sa communication. Invitant à «ajouter une goutte de savoir à votre connaissance», il présente désormais ses offres sur des fiches amovibles. L'ensemble de ses cours est consultable sur son nouveau site: www.unil.ch/formcont Tél. 021 692 22 91

ENFANCE/JEUNESSE



Une planète pour les enfants

A l'occasion de son 45e anniversaire, Terre des hommes publie 200 photos illustrant son combat pour les droits de l'enfant sur quatre continents. Préfacé par Robert Badinter, ancien ministre ayant fait abolir la peine de mort en France, l'ouvrage paraît en collaboration avec France Loisirs. Il peut être commandé auprès de Terre des hommes Suisse: secretariat@tdh-geneve.ch. Tél. 022 736 36 36

FR Une association se bat contre la maltraitance

Intensifier la lutte contre la maltraitance sur les enfants, en informant davantage. C'est l'objectif que s'est fixé GRIMABU, le Groupe interprofessionnel fribourgeois de prévention contre la maltraitance et les abus sexuels sur les enfants. Constituée en novembre 2004, l'association a pris en charge 35 cas de maltraitance en une année. Elle cherche à intéresser surtout les professionnels de la petite enfance, ainsi que les maîtres d'apprentissage, les personnes oeuvrant dans les paroisses et les responsables d'associations sportives qui sont en contact avec des jeunes. *La Liberté, 18/11/2005*

GE Pensez aux vacances d'été!

L'association Genève-loisirs propose une formule novatrice de vacances «à la carte», permettant aux familles de choisir les dates de séjour de leurs enfants (5 à 15 ans) et le type d'activités pour les vacances d'été. Rens. et inscr. www.geneve-loisirs.ch

NE Pour prévenir le suicide chez les jeunes

La «Lettre de l'espoir» est le fruit de la réflexion et du travail du Parlement des jeunes de Neuchâtel. Composée de treize fiches, elle s'adresse aux jeunes de 11 à 20 ans. Elle vise à les inciter à parler de leur mal-être, à trouver une écoute auprès des organismes compétents, évitant ainsi qu'ils ne se retrouvent emportés dans la spirale du suicide. *L'Express, 16/12/2005*

FAMILLES/FEMMES

Compétences au foyer

Les femmes au foyer accomplissent un vrai travail professionnel. C'est l'idée que défend «La Maison des compétences, pour la gestion de l'entreprise familiale», un livre édité par le Syndicat des personnes actives au foyer, sous la direction de Jacqueline Berenstein-Wavre. Ce livre offre des conseils pratiques, sur la manière de tenir un budget.

Mais surtout, en mettant des mots sur les compétences utilisées, cet ouvrage montre que peu d'emplois requièrent des talents dans des domaines aussi divers: psychologie, écologie, alimentation, économie... Une personne qui a développé ces compétences chez elle peut les mettre en valeur dans le cadre d'un emploi rémunéré. *Ed. SPAF/Slatkine, 160 pages.*

L'humour contre la misogynie

Féminisme doit rimer avec humour. Ainsi en a décidé le collectif interpartis des femmes en colère. En décembre dernier, ce groupe a décerné des «nouilles» aux sorties les plus hilarantes par leur misogynie, collectionnées pendant la campagne électorale de 2003. La Nouille d'or a été attribuée à la phrase: «J'ai toujours fait la distinction entre mon engagement féministe et mes convictions politiques». Et un plat de nouilles «bravo pour l'autogol» est allé aux femmes libérales qui n'ont pas suffisamment soutenu la candidature de Micheline Spoerri. *Le Courrier, 01/12/2005*

Les parents veulent être soutenus

Les parents suisses souhaitent être mieux soutenus pour élever leurs enfants. Un sondage de l'institut gfs, commandé par l'Armée du Salut, révèle que 86% d'entre eux considèrent que les allocations pour enfants sont trop basses, tandis que 75% jugent trop rares les places dans les crèches. Huit couples de parents sur dix ont le sentiment d'être dépassés par l'éducation de leurs enfants. *Le Temps/ATS, 03/12/2005.*

GE Viol secours: groupes de paroles

A l'occasion du 25 novembre, journée consacrée au refus de la violence faite aux femmes, l'association Viol secours a fêté ses 20 ans par des portes ouvertes. Elle offre notamment un groupe de parole pour femmes ayant vécu des violences sexuelles. Rens. 3 place des Charmilles, 1204 Genève. Tél. 022 345 20 20

VIEILLESSE

Pro Senectute en 2006

C'est la saison! Les programmes de formation ont paru. Celui de Pro Senectute Suisse, *Savoirs gérontologiques*, propose notamment une journée du film sur l'intergénérationnel, un colloque sur l'habitat et une introduction à l'action sociale gérontologique. Contact: 23 rue du Simplon, 1800 Vevey. Tél. 021 925 70 10 / www.pro-senectute.ch

Pro Senectute Arc jurassien

Le 1er janvier les fusions de Pro Senectute du Jura, du Jura bernois et de Neuchâtel ont donné naissance à une nouvelle entité: la fondation Pro Senectute Arc jurassien, dont le siège est à Delémont, 4 rue du Puits, c.p. 800, 2800 Delémont 1. Tél. 032 421 96 10

GE Ouvrage primé

L'ouvrage «Stratégies pour une vieillesse réussie» a reçu le prix EDIMED 2005 au festival international du livre médical d'Amiens. L'ouvrage présente un concept de santé communautaire pour les personnes âgées qui va des problèmes aux solutions et de la théorie à la pratique. Ses auteurs sont les profs. Jean-Jacques Guilbert et Jean-Charles Rabin. Ed. Médecine&Hygiène, 2004.

Le dispositif de surveillance de l'apprentissage critiqué

La Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) s'est penchée sur le dispositif de surveillance de l'apprentissage en entreprise à Genève. Publié en novembre 2005, son rapport met en lumière de nombreuses lacunes. La CEPP souligne notamment le manque de commissaires d'apprentissage. Leur neutralité est souvent contestée à cause des relations d'affaires, de concurrence, qu'ils peuvent avoir avec les maîtres d'apprentissage. Les outils de surveillance, tels que le règlement d'apprentissage, le journal de l'apprenti et le rapport semestriel du maître d'apprentissage, sont souvent négligés au profit d'un seul indicateur: le carnet de notes de l'école professionnelle. Les témoignages des apprentis ou des formateurs recueillis dans des entreprises laissent planer de sérieux doutes quant à la qualité de la surveillance des commissaires. Les premiers expriment une grande méfiance à leur égard et critiquent l'efficacité des entretiens de suivi; les seconds confirment le faible rôle joué par les commissaires dans la résolution de problèmes auxquels ils sont confrontés au travail.

Au terme de cette évaluation, la CEPP a adopté 10 recommandations destinées à améliorer le dispositif de surveillance existant et à le rendre plus transparent vis-à-vis des apprentis et des entreprises formatrices. Ces mesures visent notamment à adapter le type et l'intensité de la surveillance aux spécificités des métiers. Il s'agit aussi de mieux impliquer les patrons et les syndicats dans ce processus. Sans quoi, la qualité de l'apprentissage dans ce canton risque d'être compromise, avertissent les sages de la CEPP.

A.Th.

VD Age et alcool

En lien avec la journée nationale de solidarité avec les personnes touchées par l'alcool (17 novembre), la Fédération vaudoise contre l'alcoolisme (FVA) a publié une brochure à l'intention des professionnels intervenant auprès des aînés. Ces derniers trouveront dans *Vieillir sans problème d'alcool* des informations simples et une aide à leur pratique.

Rens. FVA secteur prévention, 12 av. de Provence, 1007 Lausanne. Tél. 021 623 37 05 www.fva.ch

SANTÉ

«Bonne année!»... pour arrêter de fumer

Vous avez décidé d'arrêter de fumer cette année? L'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA - www.ispa.ch) vous guide dans vos efforts pour y parvenir. Avant tout, faites-vous conseiller pour choisir une méthode de désaccoutumance adaptée à votre situation. De l'aide est également proposée, dans ce contexte, par les centres d'information pour la prévention du tabagisme (CIPRET), les médecins ou les pharmaciens et sur des sites Internet spécialisés, tels que www.letitbe.ch ou www.stop-tabac.ch.

GE Arrêter de fumer, bis

Le Centre d'information pour la prévention du tabagisme, le CIPRET-Genève, a mis sur pied une rencontre hebdomadaire qui offre gratuitement information, conseils et soutien par une tabacologue. Les Mardis du CIPRET ont lieu chaque semaine de 12h30 à 14h, au Carrefour prévention, 5 rue Henri-Christin, 1205 Genève. Tél. 022 321 00 47

Nouveau numéro AVS

Dès 2008, le numéro AVS à 11 chiffres, vieux de 60 ans, sera remplacé par un numéro à 13 chiffres, une modification destinée à protéger l'anonymat de la personne. Actuellement, le chiffre comprend des données facilement décodables (date de naissance, sexe, partie du nom de famille, origine suisse ou étrangère).

La modification de la loi sur l'AVS, prônée par le Conseil fédéral, désignera les instances administratives qui pourront utiliser ce numéro.

Les assurés n'auront aucune démarche à accomplir et les employeurs seront informés en temps utile. On peut suivre le déroulement de ce projet en consultant le mémento «Nouveau numéro AVS» publié par le centre d'information AVS/AI en collaboration avec l'Office fédéral des assurances sociales.

Il peut être consulté et téléchargé sur: www.avs-ai.info.

NE Subsidés maladie

Les cotisations à l'assurance maladie LAMAL accusent 4,6% environ d'augmentation pour 2006. Le canton de Neuchâtel, qui connaît une crise financière importante, a décidé d'octroyer des subsides LAMAL prioritairement aux familles et aux bénéficiaires de l'aide sociale.

L'Express, 17/12/2005

VD Le CHUV tolère l'aide au suicide

Dès janvier 2006, l'assistance au suicide par des associations comme d'Exit ou Dignitas sera tolérée au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) il faut dans certaines conditions. Par exemple que le patient ne puisse pas être ramené chez lui. C'est une première en Suisse.

L'Express, 19/12/2005

HANDICAP

UCBA: programme de cours

L'Union centrale pour le bien des aveugles (UCBA) a publié son programme de cours 2006. Destiné surtout au personnel spécialisé dans le domaine du handicap visuel, le programme offre aussi quelques journées d'information pour un public plus large. Contact: UCBA, dpt formation continue, 5bis ch. des Trois-Rois, 1005 Lausanne. Tél. 021 345 00 50

GE Espace Vincy, pour tous

Lié à l'association Montbrillant Communication Surdité, l'Espace Vincy est un lieu de rencontre pour les enfants sourds et malentendants, ainsi qu'une plate-forme d'échange et d'information. Il propose des accompagnements individualisés, avec le souci de s'adapter au mode de communication de chacun. Des activités de loisirs y sont également offertes. Un programme d'activité est édité chaque trimestre. L'Espace a une devise: «Ouvert à tous et à disposition de chacun». Chemin de Vincy, 2b, 1202 Genève. Tél. 022 733 85 34. www.montbrillant-association.ch contact@montbrillant-association.ch

GE COACH continue

La Coordination d'actions en faveur du citoyen handicapé COACH mise en place à Genève en 2003 à l'occasion de l'Année européenne des personnes handicapées a décidé de se structurer en association pour poursuivre la sensibilisation au handicap, défendre les intérêts des personnes en situation de handicap et organiser la journée internationale du 3 décembre, dédiée aux personnes handicapées.

VS «Ensemble au-delà des frontières»

Les accordéonistes Céline et Rafael, auteur de poèmes écrits au cours d'une traversée de la maladie psychique, ont gravé un CD qui se veut pont et tremplin pour passer «Ensemble au-delà des frontières». De plus, avec ces auteurs, et en collaboration avec l'association valaisanne pour la personne en situation de handicap emera, Anilec productions a mis sur pied un projet pédagogique destiné à sensibiliser les écoliers aux besoins des personnes handicapées suite à des troubles psychiques.

Rens. Barbara Zbinden, emera, 10B rue d'Octodure, 1920 Martigny. Tél. 027 721 26 06

TRAVAIL

GE Séminaires OCIRT

Le calendrier 2006 de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail OCIRT est paru. Il propose des séminaires aussi bien sur des thèmes psychosociaux (absentéisme, dépendances, violences) et éthiques (PME et développement durable) que pratiques, dans le domaine juridique et économique.

Rens. OCIRT- secteur formation, 35 rue des Noirettes, c.p. 1255, 1211 Genève 26 La Praille. Tél. 022 388 29 29 / www.geneve.ch/ocirt

VD Faux vendeurs de Macadam

Des mendiants professionnels se procurent d'anciens numéros de Macadam qu'ils vendent de façon agressive dans les rues

lausannoises, aux dépens des vrais vendeurs. L'argent qu'ils gagnent est collecté par les réseaux organisateurs de ce trafic. La Fondation Mère Sofia, qui confie la vente de Macadam à des chômeurs en fin de droit, dénonce le détournement d'une mesure sociale. Par la voie de sa police du commerce, la Ville de Lausanne réfléchit à une réglementation qui fera la différence entre les vendeurs au bénéfice de cette mesure sociale et ceux qui occupent le terrain pour des raisons purement commerciales.
Fondation Mère Sofia, Tél./Fax 021 311 50 91

EXCLUSION/ INTÉGRATION SOCIALES

Sans-papiers: la voie espagnole

Trois militants sans-papiers espagnols ont donné des conférences dans les grandes villes de Suisse, à l'enseigne du slogan: «Ensemble contre la forteresse Europe».

Selon eux, l'expérience de régularisation collective que l'Espagne a entreprise en 2005 pourrait être appliquée de manière similaire en Suisse où le nombre de clandestins est estimé à environ 100'000 personnes. Le conseil d'Etat genevois a demandé la régularisation de 5000 d'entre eux à la Berne fédérale.

Le Temps, 07/12/2005

ETRANGERS

Racisme: jugements publiés sur Internet

La Commission fédérale contre le racisme (CFR) vient de se doter d'une banque de données qui recense les décisions et jugements relatifs à la norme antiracisme (article 261 bis du Code pénal). Etablie avec l'accord des autorités judiciaires et des tribunaux compétents, cette banque est consultable par tous sur le site Internet de la CFR www.ekr-cfr.ch

Le Temps, 14/12/2005

GE Baraquements pour requérants d'asile

L'Hospice général a définitivement fermé l'ancien camp militaire de la Voie des Traz. Les requérants d'asile qui y étaient hébergés, ont été transférés dans un centre pour requérants à Loëx.

Le Courrier, 09/12/2005

NE Manifestations «Neuchâtois»

Du 1er mars au 18 novembre, Neuchâtel verra une multitude de manifestations interculturelles et festives se dérouler dans tout le canton sous le logo Neuchâtois, qui est la contraction de «Toi qui vis à Neuchâtel» et «Neuchâtel est à toi».

L'Express, 13/12/2005

VD Étrangers invités à voter aux communales

Les étrangers représentent 20% du nouveau corps électoral vaudois. Dès le 12 mars prochain, ils pourront glisser leurs bulletins dans l'urne afin d'être leurs autorités communales. Pour pallier à l'éventualité d'un faible taux de participation, le Conseil d'Etat

a adressé un courrier personnel à tous les électeurs étrangers, accompagné d'une brochure explicative. Il a également invité les communes à tenir compte de ce nouvel électorat dans leur campagnes de communication.

Le Courrier, 16/12/2005

La Rédaction

Bouleversement des prestations de l'aide sociale

L'adoption des nouvelles normes CSIAS 2005 est en marche en Suisse romande. Elle entraîne une harmonisation des systèmes d'assistance et devrait déboucher sur une diminution globale des dépenses en matière d'aide sociale. A Neuchâtel, par exemple, le montant des forfaits d'entretien de l'aide sociale a baissé de 8%. Les familles et les jeunes de moins de 30 ans connaîtront un traitement différencié: un peu plus favorable pour les premiers et plus rigoureux pour les jeunes assistés. Ces mesures devraient permettre à ce canton une économie budgétaire de 4,15 millions de francs.

A Genève - et à Fribourg également - les normes CSIAS devraient être lancées à partir de cet été, sans qu'on puisse prévoir de façon exacte le montant des économies elles vont effectivement générer. Autre mesure d'économie dans le canton du bout du lac: la suppression des frais de transport et d'habillement dans le forfait d'assistance, appliquée dès le début de cette année. Cette décision a été vivement critiquée, à gauche. Dans sa nouvelle Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), entrée en vigueur début 2006, le canton de Vaud prend ses distances par rapport aux normes CSIAS. Il conserve ses forfaits cantonaux calculés selon la taille des ménages et écarte le système des suppléments incitatifs. C'est que qu'indique Claude Turrian, du Service de Prévoyance et d'aides sociales. La franchise sur le revenu (frs 200.-) est plus basse que celle de la CSIAS (frs 400.- à 700.-). Les limites de fortune ouvrant le droit aux prestations suivent en revanche les normes de cette la CSIAS. En outre, la LASV introduit un Revenu d'insertion unique, qui remplace le Revenu minimum de réinsertion et l'aide sociale. Les RMRistes perdent 100 francs mensuels. L'économie réalisée doit être réinjectée dans les dispositifs d'aide à l'insertion des jeunes assistés (les 18-22 ans).

La Rédaction, avec Le Courrier et L'Express, 15/12/2005



© Eric Roset

Le photographe genevois Eric Roset était présent à la soirée de Noël du CARE, un centre géré par Caritas à Genève. Il exposera des images - sur les Roms de Roumanie - dans le nouveau bâtiment de l'IES (16, rue Pré-Jérôme-1205 Genève), du 6 février au 3 mars de 8h à 20h.

Agenda

Repère social No 73 – février 2006

RENCONTRES EN SUISSE

Social

Enjeux du communautaire en santé et médecine

21 février 7, 28 mars – **Lausanne** (UNIL)
Inscr. Centre de formation continue,
Uni de Lausanne, 1015 Lausanne.
Tél. 021 692 22 90

Les Midis du social

• La crise de l'apprentissage: volontariat des entreprises ou action publique
21 mars (12h15-13h30) – **Fribourg**
(Kinderstube, 4 rue de l'Hôpital)
Rens. Chaire francophone, Dpt Travail social et politiques sociales. Tél. 026 300 77 80 / www.unifr.ch/travsoc

Collaboration interinstitutionnelle en lien avec la 5e révision de l'AI

colloque national de politique sociale
23 mars – **Fribourg**
Rens. Assoc. suisse de politique sociale
ASPS, Mühleplatz 3, c.p. 85, 3000 Berne 13.
Tél. 031 326 19 20

Ce qu'insérer veut dire...

colloque dans le cadre du PNR 51
27-28 avril – **Genève** (centre de recherche sociale ies)
Rens. Claude De Jonckheere, HES-ies
claudedejonckherre@ies.unige.ch

Bien portant, malade ou handicapé: s'y retrouver dans le dédale des assurances sociales

13 juin – lieu à déterminer
Rens. Jean Stöpfer, Procap, 30 rue de Flore, 2502 Bienne. Tél. 032 322 84 86

Société

Actions, projets & développement durable

7, 28 février – **Genève** (CEFOC)
Rens. Gisèle Voegeli Rossi, HETS-ies, CEFOC. Tél. 022 388 94 30 / gisele.voegeli@hesge.ch

Neurobiologie du suicide

colloque de droit médical et éthique clinique
8 fév. (17h) – **Genève** (CMU, biblio – 8e ét.)
Rens. Institut de médecine légale, CMU, 9 av. de Champel, 1211 Genève 4

La souffrance sociale. Nouveau malaise dans la civilisation

conférences Chaire de travail social
• Société d'incertitude, vulnérabilité sociale et souffrance individuelle

9 février (17h15) – **Fribourg** (Uni Miséricorde, salle 3317)
Rens. Chaire francophone, Dpt Travail social et politiques sociales. Tél. 026 300 77 80 / www.unifr.ch/travsoc

Rencontres Santé et violence

• L'exclusion: une violence globale (Mgr Gaillot, M.Messadi)
16 février (20h) – **Chêne-Bougeries/GE** (salle communale, ch. du Vallon)
Rens. Centre de rencontre et de loisirs, 41 ch. de la Gradelle, 1224 Chêne-Bougeries.
Tél. 022 349 44 49

Nouvelles technologies et criminalité: nouvelle criminologie?

congrès du groupe suisse de travail en criminologie (F/D)
8-10 mars – **Interlaken** (Congress-Center-Casino)
Insc. Sandro Cimichella, Glanzenbergstr. 28, 8953 Dietikon
www.criminologie.ch

A la découverte de la Communication Non Violente

conférence
10 mars (20h) – **Le Vaud** (complexe communal)
Rens. Jérôme Boujol. Tél. 022 366 77 04

Paradoxes dans les rapports sociaux de genre – colloque

17 mars – **Berne** (Université)
Rens. Assoc. suisse Femmes Féminisme Recherche et Sté suisse de sociologie / www.femwiss.ch

Euthanasie et suicide assisté

colloque ERIE
15 mars (19-21h) – **Lausanne** (UNIL BFSH2, salle 2024)
Rens. Départ. interfacultaire d'éthique ERIE, Florence Quinche, BFSH2, bureau 5020, UNIL, 1015 Lausanne. Tél. 021 692 28 81 7
www.unil.ch/erie

Séminaires du Programme interdisciplinaire en action humanitaire PIAH

• L'Afrique des Grands lacs et ses génocides. 16 mars (18h) – **Genève** (IUED)
Rens. Institut univ. d'études du développement, IUED, 20 rue Rothschild, 1201 Genève. Tél. 022 906 59 11 / www.unige.ch/piah

Enfance

CommuniCafé

espace de parole informel
un mercredi sur deux: 15 février, 1er, 15, 29 mars (19h15-20h30) – **Genève** (Tea-room Chez Quartier, 24 rue Voltaire)
Rens. Assoc. Stop suicide. Tél. 022 320 55 67

Images, beauté et séduction... soirées à thème

• Familles, modèles de référence: autour des images stéréotypées du masculin et du féminin. 21 mars (20h15) – **Genève** (MQEV)
Rens. Maison de quartier des Eaux-Vives, 3 ch. de la Clairière, 1207 Genève.
Tél. 022 736 72 71

Psychopathologie et enjeux de formation à l'adolescence

2-4 mai – **Lausanne** (UNIL)
Rens. centre de formation continue, Uni de Lausanne, 1015 Lausanne.
Tél. 021 692 22 90

Professionnels de la petite enfance et annonce du handicap...

journée d'étude
23 mai – **Lausanne** (CHUV)
Rens. Pro Infirmis Vaud, Besoins spéciaux de la petite enfance, av. Pierre Decker, 1011 Lausanne. Tél. 021 314 73 00

Femme / Famille

Viol-secours, groupe de parole

13, 27 février (19-22h) – **Genève**
Rens. Viol-secours, 3 pl. des Charmilles, 1203 Genève. Tél. 022 345 20 20

Salons de F-Information

• Par téléphone, courriel, correspondance ou de vive voix? 14 février (12h15-13h45) **Genève** (Théâtre de la Comédie)
Rens. F-Information, 67 rue de la Servette 1202 Genève. Tél. 022 740 31 00

Café de Parents

• Nous venons d'un autre pays et nos enfants grandissent en Suisse. 14 février (20h) – **Genève** (Café Plaine lune)
Rens. Ecole des Parents, 91 rue de la Servette, 1202 Genève. Tél. 022 793 12 00

Droits de la femmes et développement – symposium

8 mars – **Berne**
Rens. Action de Carême, 7 av. du Grammont, 1007 Lausanne. Tél. 021 617 88 81 / www.campagne2006.ch

Toujours meilleur marché... aux dépens de qui?

assemblée des déléguées de la FSFP
29 avril – **Lucerne**
Rens. Féd. suisse des femmes protestantes FSFP, Winterthurstr. 60, c.p.2961, 8033 Zurich. Tél.044 363 06 08

Vieillesse

Cuisine en solo

atelier, repas et table ronde
dates à choix: 8 ou 9 février (9-14h) – **Genève** (CAD)
Rens. Centre d'animation pour retraités CAD, 22 rte de la Chapelle, 1212 Grand-Lancy. Tél. 022 420 42 80

J'ai mal partout

conférence de la Ligue genevoise contre le rhumatisme
14 fév. (14h30) – **Grand-Lancy/GE** (CAD)
Rens. Fédération genevoise des clubs d'ainés, p.a. CAD, 22 rte de la Chapelle, 1212 Grand-Lancy. Tél. 022 420 42 80

Les feux du Carnaval – bal

28 février (14-17h) – **Genève** (CAD)
Inscr. Centre d'animation pour retraités CAD, 22 rte de la Chapelle, 1212 Grand-Lancy. Tél. 022 420 42 80

Une politique de la vieillesse pour le XXI^e siècle

28 avril – **Yverdon** (Buffet de la gare)
Rens. Pro Senectute Suisse, c.p. 844 1800 Vevey. Tél. 021 925 70 10

Les visâges de la vie

jours du film
11-12 mai – **Martigny**
Rens. Pro Senectute, formation continue, c.p. 844. 1800 Vevey. Tél. 021 925 70 10

Santé

Pour la Journée nationale en mémoire des victimes de la toxicomanie : conférence-témoignage

2 février (19h) – **Genève**
Rens. Antenne Drogue Familles, p.a. Maison des Assoc. 15 rue des Savoises, 1205 Genève. Tél. 022 320 77 24

Brunches-conférences de l'Espace Médiane

- les directives anticipées, comment les préparer? 6 février (12-14h) – **Genève**
- quels soins, accompagnement et qualité de vie dans le grand âge? 20 fév. (12-14h) **Genève** (Espace Médiane, 4 Micheli-du-Crest)

Inscr. Ligue genevoise contre le cancer.
Tél. 022 322 13 33

Psytrialogue

- Vie professionnelle et maladie psychique. 8 février (19h15- 21h15)
 - La peur du changement. 8 mars (19h15- 21h15) – **Genève** (salle de paroisse prot. Servette-Vieuses, 55 av. Wendt)
- Rens. Pro Mente Sana, 40 rue des Vollandes, 1207 Genève. Tél. 022 718 78 40

Mardis du CIPRET

information, conseil, soutien par une tabacologue
tous les mardis (12h30-14h) – **Genève** (Carrefour Prévention)
Rens. CIPRET, centre d'information pour la prévention du tabagisme, p.a. Carrefour Prévention, 5 rue Henri-Christiné, 1205 Genève. Tél. 022 321 00 11

Le cancer du sein, vers un nouveau mode de prise en charge

conférence des aumôneries des HUG
14 février (14h30-16h) – **Genève** (salle Opéra Hôp. Cantonal)

Rens. Aumôneries prot. et cath. des Hôpitaux universitaires de Genève.
Tél. 022 382 65 86/90

Cancer : pour le pire ou pour le meilleur ?

conférence
28 février (20h15) – **Genève** (Muséum)
Rens. Entrelacs, Assoc. pour une meilleure qualité de vie à l'approche de la mort.
Tél. 022 740 04 77

L'homme déprimé

conférence de la Métairie
9 mars (18h) – **Nyon** (La Métairie)
Inscr. Capio Clinique La Métairie, av. de Bois-Bougy, 1260 Nyon. Tél. 022 363 28 11

La souffrance psychique liée à l'exclusion (Jean Maisondieu)

7 avril – **Fribourg** (buffet de la gare)
Rens. Pro Senectute suisse, c.p. 844, 1800 Vevey

Marche de la Médiane contre le cancer

13 mai – **Vandoeuvres** (GE)
Rens. Ligue genevoise contre le cancer, 17 bd des Philosophes, 1205 Genève.
Tél. 022 322 13 33

Handicap

Nouvelles technologies de communication et aides au déplacement de la personne handicapée visuelle

journée d'information UCBA
18 mai – **Genève** (Hôtel Cornavin)
Rens. Union centrale pour le bien des aveugles. UCBA, 5 bis ch. des Trois-Rois, 1005 Lausanne. Tél. 021 345 00 50

RENCONTRES

À L'ÉTRANGER

Social

Pour un nouvel équilibre social dans un monde inéquitable

conférence mondiale de la FITS (F/D/E/GB)
30 juillet – 3 août – **Munich**
Rens. Féd. Internationale des travailleurs sociaux FITS. www.socialwork20006.de

Société

L'autorité demain

colloque d'Approches
• autorité et inconscient
• autorité et éducation
4 février (14h30) – **Paris**
Rens. Approches-Forum, 104 rue de Vaugirard, F-75006 Paris. Tél. +33 145 44 01 87 / www.forum104.org

Enfance/Jeunesse

De Blanche Neige à Lara Croft

Quand la sexualité des jeunes en difficulté bouscule les professionnels
27-28 avril – **Liège** (Palais des congrès)
Rens. Parole d'enfant, 7c bd d'Avroy, B-4000 Liège. Tél. +32 4 223 10 99

Vieillesse

Global Ageing : the North-South challenge

8e conférence de la Fédération internationale sur le vieillissement
30 mai – 2 juin – **Copenhague**
Rens. Secrét. de la conférence. PO Box 41 Strandvejen 169-171, DK-2900 Herrerup Copenhagen. Tél. +45 70 23 50 56

Les UTA, 30 ans après

23e congrès de l'association internationale des Universités du troisième âge. AIUTA
21-24 septembre – **Reims**
Rens. Raymonde Wagner, Uni3 Genève.
Tél. 022 379 72 57

Santé

Prévention des assuétudes : concepts et stratégies

10-12 mai – **Liège** (Palais des congrès)
Rens. Maison du social de la Province de Liège, 28-30 bd d'Avroy, B-4000 Liège.
Tél. +32 4 232 32 44

Focusing first on people

14e colloque internat. VIH et maladies infectieuses émergentes
21-23 juin – **Toulon**
Rens. Dr Alain Lafeuillade, Hôp. Chalucet, F-83056 Toulon. Tél. +33 494 22 77 41
www.focusing-first-on-people.com

Pour mieux agender...

Faites-nous part, à temps, des colloques, séminaires, etc. que vous organisez sur un sujet social.

Dernier délai de réception des infos pour le :

No 74 – mars : 9 février 2006

No 75 – avril : 8 mars 2006

Hospice général, Service de l'information sociale – c.p. 3360, 1211 Genève 3.

Contact : Hélène Assimacopoulos,
Tél. 022 420 53 07. Fax 022 420 52 99.

E-mail : has-riv@ge-ariane.ch

N.B. Les informations relatives à des cycles de formation/perfectionnement assurés régulièrement et à titre lucratif ne seront pas relevées dans cet agenda, mais peuvent faire l'objet d'annonces payantes dans la revue. Le contenu de cet agenda n'engage pas la rédaction.

Retrouvez l'agenda et ses compléments sur www.reperesocial.ch